

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES

POUILLON, le 27 Octobre 2011

Salle de Cinéma – place de la Mairie

Nombre de participants : 258 personnes

Claude BERNET

On peut attendre encore quelques minutes parce qu'il y a des gens qui arrivent, il n'est d'ailleurs que 8 heures 01... 8 heures 05, pardon, et il y a des gens qui arrivent, on va les laisser s'installer.

Ce qui conduit d'ailleurs à retarder un tout petit ce démarrage pour vous placer. Mais en même temps, c'est bon signe, cela veut dire que les habitants de Pouillon et d'autres communes autour de Pouillon sont intéressés par ce débat public. Et donc, je voulais vous remercier d'être présents, remercier tout particulièrement Monsieur Yves LAHOUN, Maire de Pouillon, et notamment pour nous avoir prêté cette belle salle et pour l'aide constante que l'équipe municipale, l'équipe technique, nous a apportée pour la préparation de cette réunion. Et je vais peut-être, en quelques mots, vous présenter ce débat public. Après quoi, je laisserai la parole au maître d'ouvrage, c'est-à-dire EDF, Direction des infrastructures gaz, représentée ici notamment par Monsieur Michel BELLEC, mais qui est entouré de ses collaborateurs, dont certains sont bien connus puisqu'ils ont un bureau tout près d'ici. Et puis, ensuite, viendra le moment le plus important de ce débat public, en quelque sorte c'est celui où vous pourrez poser vos questions, dire vos opinions. Et, bien entendu, le maître d'ouvrage est là pour vous répondre, la Commission aussi dans la mesure où cela concerne ses responsabilités. Et tout cela devra durer environ 3 heures. Nous essaierons d'apporter une attention particulière aux problèmes de la sécurité. Nous avons essayé de donner à chaque réunion une thématique spécifique, mais cela ne veut pas dire qu'on ne parlera pas d'autres choses. On parlera de tout ce que vous voudrez, de tout ce dont vous voudrez parler, mais on essaiera de jouer particulièrement sur le thème de la sécurité, puisqu'elle concerne tout particulièrement les personnes qui, si l'équipement est réalisé, devraient se situer au-dessus de cet équipement.

Donc, quelques mots d'abord pour rappeler ce qu'est le débat public. C'est vrai que dans cette région, où vous êtes déjà un peu des experts avec quelques débats très importants qui ont eu lieu ces dernières années. Mais enfin, à tout hasard, je rappelle que le débat public, ce n'est pas une simple concertation, si j'ose dire, amicale et détendue, c'est une procédure qui est imposée par loi, en l'occurrence la loi de 2002, fondée sur une Convention internationale à laquelle la France a souscrit. Et cette loi prévoit que pour tout équipement à caractère industriel, routier et cetera, dépassant 300 millions d'euros de coût, cela a l'air

élevé mais en réalité ce n'est pas une barre énorme, celui dont nous parlons, je crois, est au moins le double, eh bien, il est nécessaire, avant que ne soit prise la décision, de soumettre le projet au débat public de façon à en informer le public, et aussi à consulter les citoyennes et les citoyens de façon à ce que personne ne puisse dire : « Mais tout cela a été fait dans le secret, et cetera ». Cette loi de 2002, qui est une loi sur la démocratie participative, est une loi un peu anti-secret des cabinets. C'est une loi qui permet... enfin, qui veut faire en sorte que les populations concernées soient associées le plus en amont possible aux décisions qui les concernent. Pour cela, une gestion un peu particulière du débat, on pourrait s'attendre à ce que le débat soit géré par le maître d'ouvrage directement. Ce n'est pas le cas de la loi de 2002, elle prévoit que c'est une commission indépendante, autorité administrative indépendante de l'Etat, qui s'appelle la Commission nationale du débat public, qui organise ce débat. Et cette Commission est ici représentée par une petite commission que la Commission nationale a nommé, qui s'appelle la Commission particulière du débat public. Pourquoi « particulière » ? On pourrait dire locale tout simplement. Cette Commission, je vais vous la présenter tout de suite, parce que c'est elle qui a organisé le débat en liaison étroite avec les élus, le maître d'ouvrage, et cetera, c'est elle qui l'a organisé, et c'est elle qui le suivra, et c'est elle qui en rendra compte finalement, nous y reviendrons dans quelques instants. Cette Commission est composée de 5 personnes, à savoir, je vais les prendre dans l'ordre où ils sont près de moi, cela n'a aucune autre signification, Sylvie CLARIMONT, qui est à mon côté. Sylvie CLARIMONT est presque une régionale de l'étape ici puisqu'elle est Maître de Conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, en Géographie, elle a même été directrice du Département Géographie et Aménagement. C'est son premier débat public mais ce n'est pas son premier contact avec les grandes affaires publiques, puisqu'elle est membre de la Commission départementale d'aménagement commercial du Département des Pyrénées-Atlantiques, elle est très proche d'ici, à quelques dizaines de kilomètres. Un petit peu plus loin, Monsieur Jean CRESPON. Monsieur Jean CRESPON qui a déjà d'ailleurs participé à au moins un autre débat public, dans la Région Midi-Pyrénées, a une caractéristique très particulière, c'est un peu le spécialiste technique dans notre Commission puisqu'il a accompli toute sa carrière professionnelle d'ingénieur et de responsable de direction dans ce qu'on pourra appeler l'ingénierie minière ; c'est donc quelqu'un qui parmi nous a une compétence technique spécifique. Ensuite, à sa gauche, Madame Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT. Madame AGUILA-BALDIT est avocate en droit pénal et en droit civil. Elle est déjà comme votre serviteur, un peu une ancienne, si j'ose dire, si elle me permet cette remarque, du débat public puisqu'elle en est à son troisième. Et puis, tout à fait à l'extrémité, Claire de LOYNES. Claire de LOYNES est professeur de lettres et spécialiste de communication, elle a d'ailleurs travaillé comme responsable à la communication interne d'un des grands cabinets de conseil nationaux. Donc, une Commission, comme vous le voyez diverse, avec des compétences techniques, des compétences plus administratives, plus juridiques. Moi-même, je m'appelle Claude BERNET. J'ai une longue carrière dans la fonction publique, et j'ai notamment été Directeur au Ministère de la Mer et au Ministère de l'Agriculture, directeur des pêches maritimes, ce qui, dans ce dossier, n'est pas totalement étranger, et directeur général de l'enseignement et de la recherche agricole. Et puis, je voudrais aussi présenter, il est à la régie, le secrétaire général, en lui demandant de se lever, le secrétaire général du débat qui s'appelle Christophe VOINEAU, qui n'en est pas à son premier débat, qui est diplômé de l'institut européen de Florence, et sur un thème relatif justement au débat public. Mais là, il met en œuvre les aspects théoriques qu'il a pu développer. Donc, voilà la commission qui est à votre

disposition. Tout à l'heure, je pense que Monsieur BELLEC présentera son équipe. Voilà la Commission, et cette commission vous la retrouverez, on ne sera peut-être pas toujours tous les cinq à toutes les réunions, mais vous la retrouverez jusqu'à la fin de ce débat.

Ce débat, il sera mené selon ce qu'on appelle, les cinq principes du débat public. Premièrement, le principe d'indépendance, la Commission est indépendante ; le principe de neutralité, la Commission n'a pas d'avis, nous sommes les seuls Français qui sommes mandatés pour n'avoir aucun avis sur le sujet, nous ne ferons que transcrire vos avis à vous, et vos questions à vous. Troisièmement, le principe de transparence. La transparence, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que tout ce que nous faisons est pratiquement sur notre site Internet, nous ne gardons pas de secret particulier, tout est transparent. Le principe d'équivalence, le principe d'équivalence, c'est un peu le... vous savez, comme dans la coopération, un homme une voix, enfin, on devrait dire maintenant, un homme ou une femme égale une voix, et c'est un principe qui veut que chacun ait le même accès à la parole et c'est ce que nous allons nous efforcer de faire ce soir. Et puis, dernier point, le principe d'argumentation, le principe d'argumentation, c'est un principe qui veut qu'on essaie, lorsqu'on donne un avis, de l'argumenter, la Commission n'exerce pas de censure sur la qualité de l'argumentation, mais elle souhaite que, notamment dans les avis écrits et oraux qui lui sont donnés, l'argumentation soit la plus développée possible. Alors, vous allez me dire là-dedans : « Quel est le rôle du maître d'ouvrage ? » Je dirais qu'il est absolument essentiel puisque c'est lui qui présente son projet au public, qui l'explique, qui répond aux questions, qui écoute, et qui est d'ailleurs en situation, éventuellement, de faire évoluer ou de modifier son projet. Donc, vous voyez, ce dialogue entre la Commission et le maître d'ouvrage, j'arrête là. L'information du public a commencé à être diffusée, j'ai constaté cet après-midi avec plaisir qu'elle l'avait été assez fortement, notamment, dans les secteurs qui font l'objet des premières réunions, POUILLON, MESSANGES la semaine prochaine. C'est en effet un préalable au débat public. Il n'y a pas de débat public sans une information de qualité et cette information se traduit par, d'abord, un dossier élaboré par le maître d'ouvrage et qui est d'ailleurs, qui a été soumis au jugement de la commission nationale du débat public, qui l'a trouvé apte à être la base du débat. Ce dossier est un dossier de 100 pages. Il a été envoyé par nous à 800 personnalités, élus, responsables d'association, et cetera, mais je précise qu'il est totalement disponible pour chaque personne qui le souhaite, soit par téléchargement sur Internet, soit simplement en vous adressant à la Commission, vous avez d'ailleurs des petits formulaires qui permettent de le faire et des cartes T également dans nos documents écrits. Donc, chacun peut disposer rapidement et à son domicile du dossier complet, c'est un dossier de 100 pages, c'est un dossier qui a l'ambition de répondre à l'ensemble des questions qui se posent. Egalement assorties, enfin, en annexe à ce dossier, les études du maître d'ouvrage, de grosses études qui font plusieurs centaines de pages, que le maître d'ouvrage a mis sur le site Internet, comme il est de règle et qui permet à ceux qui veulent se familiariser avec les questions les plus pointues de voir ce qui est à la disposition du maître d'ouvrage. Donc, on applique le principe d'équivalence, on est à égalité en matière d'information. Deux documents vous ont été envoyés à domicile, si j'ose dire, par boîtage. De temps en temps, cela marche plus ou moins bien, c'est un système qui n'est pas complètement efficace. On les a envoyés à plus de 100 000 foyers et à 18 000 entreprises de l'arrondissement de Dax, puisque c'est l'aire choisie pour le débat. On a envoyé une synthèse élaborée par le maître d'ouvrage. Donc, c'est le gros dossier mais réduit sur 8 pages dans un grand effort de synthèse. Et puis, d'autre part, ce que nous appelons, nous, le journal du débat : c'est le document à caractère roux et vert du débat

public, c'est tout simplement ce journal du débat, un mode d'emploi, c'est tout ce que vous devez savoir si vous voulez participer au débat par oral, par écrit, et cetera. Il y a aussi un site Internet qui a été ouvert jeudi dernier, qui comporte bien entendu le rappel de tout ce que je vous ai dit là et qui va comporter au fil du temps des choses encore beaucoup plus intéressantes, qui seront les verbatims des réunions qui se tiennent. Là, ce soir, nous enregistrerons un mot à mot de cette réunion et ce sera mis sur le site Internet d'ici une petite semaine. D'autre part, les questions, les avis, les contributions, plus tard les cahiers d'acteurs, c'est-à-dire des contributions à caractère un petit peu plus solennel, tout cela étant d'ailleurs classé sur le site et destiné à faire en sorte qu'une personne qui veut s'intéresser au débat ou un aspect particulier du débat, par exemple, les aspects forestiers ou les aspects d'environnement, puisse trouver à tout moment sur le site internet tout ce qui s'est dit depuis quelques jours ou depuis quelques semaines sur le débat. Au fur et à mesure que le débat avance, au fur et à mesure que nous avançons dans les trois mois et demi là, puisque nous allons jusqu'au 31 janvier, et d'ailleurs, je vous rappelle que nous clôturerons le débat tout près d'ici à HABAS, dans la Communauté de communes de Pouillon, et ceci d'ailleurs en accord avec Monsieur le Président de cette communauté. Nous ferons en sorte qu'au fil du débat, toute l'information reste totalement disponible. La participation du public, bien sûr, une fois que l'information lui est apportée, elle s'exprime par des réunions publiques, des réunions publiques qui durent en principe 3 heures, et aussi par la possibilité de formuler des questions et des avis par courrier. Si vous allez sur notre site internet, vous trouverez très facilement un petit bouton : posez votre question ou donnez votre avis, et en deux clics, c'est d'ailleurs quelque chose d'assez nouveau, cela fait longtemps qu'on milite pour cela, en deux clics, vous pourrez, si vous pratiquez l'internet, donner votre avis. Mais si vous ne pratiquez pas l'internet, vous pouvez prendre une feuille de papier et vous nous écrivez, 6, esplanade du Général de Gaulle à Dax et on recevra avec plaisir votre information et on la transcrira d'ailleurs sur internet. Les cahiers d'acteurs, j'en parlais tout à l'heure, c'est une forme un peu élaborée qui est destinée aux associations ou personnes morales, et cetera qui, en général, intervient dans la deuxième partie du débat au moment où les choses commencent à se concrétiser. Donc, un certain nombre de grandes institutions prennent position dans ce débat à travers les cahiers d'acteurs. Et puis, je ne sais pas si les médias sont ici représentés ce soir. Je vais simplement dire qu'il est tout à fait essentiel que la presse quotidienne, qui a d'ailleurs sorti un très bon article à la suite de notre conférence de presse de la semaine dernière, que la télévision, les radios locales, et cetera, s'intéressent au débat pour relayer un petit peu cette information et intéresser le maximum de monde.

De quoi va-t-on débattre aujourd'hui et chacun des soirs de la réunion ? Je dirais : rien n'est interdit du moment que l'on parle du projet. C'est-à-dire qu'on ne peut pas sortir du projet, mais du moment qu'il s'agit du projet, on peut parler de son opportunité, réaliser ou ne pas réaliser, c'est un sujet qui est ouvert. À l'heure actuelle, on peut parler de la justification économique et sociale du projet, du point de vue de l'entreprise qui le porte, du point de vue de l'intérêt général, du point de vue de l'intérêt européen, parce que nous sommes à des niveaux, l'exposé de Monsieur BELLEC le montrera sans doute, qui sont assez hauts. On peut parler des procédés techniques et industriels qui serviraient à creuser les cavités, et on parlera beaucoup, j'imagine, des conséquences et des précautions à prendre dans le domaine de la sécurité du chantier, la sécurité du site définitif, l'insertion dans l'urbanisme, les paysages, les espaces naturels, des relations du projet avec l'agriculture, la forêt, le tourisme, le thermalisme, toutes les activités qui se pratiquent actuellement et qui peuvent

s'interroger sur les relations qu'il peut y avoir entre ce projet et eux, et puis, quelque chose qui sera sûrement évoqué, peut-être à quelques kilomètres d'ici, les relations entre ce projet et l'océan, le problème des prélèvements, le problème des rejets, et cetera. Tout cela est sur la table et dans le débat public, c'est le public qui décide de ce dont on va parler.

Quelques petites prescriptions pratiques, parce que je vais arrêter mon intervention. Nous sommes relativement nombreux. Cela veut dire qu'il va falloir un peu organiser le débat. Vous avez des micros : c'est comme dans les assemblées parlementaires, il faut se lever pour prendre la parole. Il y a eu des micros qui sont là, un, deux et trois, c'est-à-dire que quand vous souhaitez prendre la parole, vous essayez de rejoindre un micro et on essaie de vous donner la parole le plus rapidement possible. Il y a quelquefois quelques délais d'attente, nous verrons si c'est le cas. Une question tout à fait fondamentale, il vous est vraiment demandé de ne pas dépasser 5 minutes, et je dirais même 3 minutes. D'ailleurs, vous aurez un chronomètre pour vous guider, il y a une vidéo qui vous montrera avec le chronomètre pour permettre à tous ceux qui le veulent de s'exprimer. Le problème, c'est que nous n'avons que 3 heures si j'ose dire, il faut quand même laisser le temps au maître d'ouvrage de s'exprimer, parce que ce qu'il a à dire est tout à fait important. Et donc, il est hors de question que quelqu'un puisse monopoliser la parole pendant 10 minutes ou un quart d'heure, cela arrive quelquefois en débat public, c'est quelque chose qui est tout à fait gênant et je serais obligé à mon grand regret de lui demander de conclure. Vous savez, c'est un peu, là aussi, comme dans les assemblées parlementaires. Pour les gens qui peuvent avoir du mal à s'exprimer par oral, enfin, qui ne souhaitent pas s'exprimer par oral pour des raisons diverses et variées, qui veulent poser des questions écrites, ils peuvent tout à fait le faire en s'adressant à nos hôtes et les hôtes nous feront passer à la tribune les questions qui seront posées, voilà, merci de le montrer, c'est bien, c'est comme dans les avions, les questions qui seront posées par les personnes on les lira. Ce qu'on vous demande aussi, car le débat public, ce n'est pas le royaume de l'anonyme, c'est de vous présenter en une seconde : prénom, nom ou nom, prénom. Eventuellement, si vous représentez une association ou quelque chose, vous le dites, parce que c'est toujours très utile. Notre but, c'est surtout de faire en sorte que le compte rendu soit le plus exact possible et le plus significatif possible. Il n'est pas indifférent de savoir que telle question a été posée par une personne de telle Commune ou appartenant à tel ou tel groupement associatif. Alors, voilà un peu les quelques indications. Il y a une chose que vous allez me demander : mais au fond, à quoi cela sert tout cela ? Parce qu'au fond, c'est long, c'est relativement coûteux et financé d'ailleurs par le maître d'ouvrage. Au fond, à quoi cela sert le débat public ? C'est-à-dire, qu'est-ce qui se passe après les débats publics ? Ce débat public se clôturera le 31 janvier 2012, c'est-à-dire au bout de 3 mois et 10 jours, enfin 10 jours depuis le lancement le 20. Et je précise d'ailleurs que nous avons commencé à recevoir depuis une semaine, on a une trentaine de questions qui nous sont arrivées directement par courrier ou par internet. Là, la Commission aura deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2012, pour établir la synthèse du débat. La synthèse, ce sera quoi ? Ce sera un document d'une soixantaine de pages, 60, 70 pages, pas très, très long, dans lesquelles la Commission essaiera de tracer les idées principales de ce qui lui a été dit, de ce qu'elle a entendu au cours du débat public. Et d'ailleurs, le Président de la Commission Nationale, qui veille sur nous, en tout cas nous Commission, le Président de la Commission Nationale commente toujours ce document par ce qu'on appelle un bilan. Ensuite, et c'est un point tout à fait important, le maître d'ouvrage aura 3 mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2012, pour décider de l'opportunité, et le cas échéant, des conditions de la poursuite du projet par un acte solennel et publié, c'est-à-dire

comment ? Il n'est pas demandé bien entendu au maître d'ouvrage de donner une décision définitive en 3 mois, mais il est prévu par la loi sur le débat public qu'une fois que le compte rendu du débat est sorti, que la synthèse est sortie, le maître d'ouvrage se prononce dessus. Il dit ce qu'il a lui-même retiré du débat et, éventuellement, quelle orientation il compte donner à ses travaux ultérieurs. Ensuite, d'ailleurs, et cela c'est un élément nouveau issu de la loi dite Grenelle, qui est une loi très, très récente, il est prévu que les grands projets qui ont fait l'objet d'un débat public continuent à faire l'objet d'une concertation, beaucoup moins lourde et solennelle et cetera, mais qui est une concertation sur, par exemple, si le projet fait l'objet d'une décision de continuer, le maître d'ouvrage doit se livrer à une concertation avec le public pour expliquer ce qui se passe et ceci sous un contrôle de la Commission Nationale du Débat Public, mais c'est un contrôle évidemment beaucoup moins précis et engageant que le contrôle qui est fait pendant le débat. Voilà ! J'ai essayé d'aller vite pour ne pas trop monopoliser la parole. J'ai essayé d'aller vite, vous aurez peut-être des questions à poser sur tout cela, je vous propose de les reporter après l'exposé du maître d'ouvrage parce que je crois que tout le monde a envie maintenant d'entendre le sujet sur le plan technique. Et donc, je passe la parole à Monsieur Michel BELLEC.

Michel BELLEC

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Communauté de communes, Monsieur le Maire de Pouillon, mesdames, messieurs, bonsoir ! Avant de présenter le projet, j'aurais deux points d'introduction. Le premier pour présenter mon équipe. Moi-même, je m'appelle Michel BELLEC, je suis responsable au sein du groupe EDF du développement et de l'exploitation des infrastructures gaz. Et lorsqu'EDF m'a confié la responsabilité de diriger ce projet, j'ai souhaité former une équipe avec, bien évidemment, les experts du domaine du stockage de gaz du groupe, mais aussi des représentants régionaux et locaux. Et donc, c'est cette équipe mixte qui développe avec moi ce projet déjà depuis deux ans. Ce que vous verrez c'est un projet de longue haleine, on a démarré il y a deux ans, on a encore quelques années devant nous pour le mener à bien si nous décidons, effectivement, de le mener au bout. Et donc, cette équipe mixte développe ce projet, c'était important qu'on ait non seulement les experts mais également ceux qui, au quotidien, vous connaissent, parce que soit vous êtes leurs clients, soit ils exploitent vos réseaux, et ils nous ont fait comprendre, ils nous font comprendre dans le travail au quotidien de l'équipe projet ce qu'est votre Région, ce qu'est votre Département. Je ne vais pas présenter toute l'équipe, parce qu'on est assez nombreux, mais simplement quelques personnes clés qui interviendront ce soir. D'abord, Grégoire RICHEZ qui est le porte-parole technique du projet et qui, avec moi, va vous faire cette présentation et répondra pour l'essentiel à vos questions, je dirais, pour l'essentiel lui et moi ; lorsque les questions seront précises, nous avons des experts dans la salle qui nous aideront à y répondre. Sylvain BACLE, il est également à la tribune, qui est le chargé d'affaire du projet depuis le début de ce projet. Egalement, je voudrais citer Antoine CUERQ, qui est là au deuxième rang qui est le délégué régional Aquitaine du groupe EDF, et également Guy DELRIEU qui est au fond et qui a ouvert un bureau à Pouillon, parce que nous avons ouvert ce bureau à Pouillon pour toute la durée du projet. Donc, vous avez un interlocuteur que vous pouvez interroger, son bureau est juste à côté. Donc, voilà pour la présentation de l'équipe. Le deuxième point, c'est pour souligner un élément qu'a présenté le Président Claude BERNET, c'est l'importance de ce débat public que nous allons mener dans les trois mois qui viennent et dont c'est la première, alors toute l'équipe EDF est un peu émue

aujourd'hui, parce que là, c'est la première réunion. Donc, nous nous sommes organisés, mais on va sûrement se professionnaliser au fur et à mesure. Donc, s'il y a quelques ratés dans la logistique, veuillez nous en excuser à l'avance. Mais je voudrais insister sur l'importance du principe de ce débat, puisque, comme je le disais, nous avons démarré nos études déjà depuis 2 ans, nous n'avons pas encore pris la décision finale d'investissement. Et la manière dont sera reçu, accepté notre projet dans votre territoire, la manière dont le Président de la Commission Nationale du Débat Public nous donnera ces éléments à travers la synthèse, qui lui viendra de l'équipe qui est en face de vous ce soir, cela comptera beaucoup pour la suite de la décision que nous aurons à prendre sur ce projet. Donc, voilà les deux éléments que je voulais vous donner en introduction. Et je me félicite que la salle soit pleine, il y a encore des personnes debout, il reste quatre sièges ici, deux sièges là. C'est vrai qu'au premier rang, on les avait condamnés parce qu'on voit moins bien les illustrations mais plutôt que de rester debout, s'il y en a qui souhaitent s'avancer, qu'ils le fassent. J'en viens à la présentation du projet. Nous allons vous présenter d'abord les enjeux de ce projet ; ensuite, ses caractéristiques propres ; et enfin, ses effets potentiels sur l'environnement et sur le cadre de vie. Donc, j'en viens aux enjeux. Les enjeux, principalement, il y a besoin de développer des stockages de gaz naturel sur le territoire français. Pourquoi y a-t-il ce besoin ? Parce que les usages du gaz naturel se développent. On connaît bien les usages du gaz naturel pour les besoins de chauffage pour les particuliers, pour les entreprises. On connaît bien l'usage du gaz naturel pour faire tourner les usines. On connaît moins les usages du gaz naturel qui sont en développement pour produire de l'électricité. Et autant, on considère que la consommation de gaz naturel sur tout ce qui touche aux usages classiques n'augmentera probablement pas beaucoup dans les années à venir, parce qu'il y a des efforts très importants qui sont faits par les producteurs et les vendeurs d'énergie, sur tout ce qui touche les particuliers, bien sûr sur tout ce qui touche à diminuer la consommation d'énergie. Par contre, la production d'électricité à partir du gaz naturel va augmenter, et va augmenter, en fait, ce qui peut être paradoxal, à cause du développement des énergies renouvelables, parce que qui dit développement des énergies renouvelables, qui est une décision qu'a prise le Gouvernement français dans le cadre du Grenelle de l'environnement, dit qu'il va falloir des centrales qui peuvent démarrer rapidement pour pallier l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque, et donc, il y aura un développement de centrales à gaz consommant du gaz naturel. Et pour pouvoir réussir ce développement de production d'électricité à partir du gaz naturel, il faut des stockages, en particulier du stockage rapide, comme celui que nous envisageons de développer ici sur le territoire de votre commune, pour pouvoir faire démarrer rapidement ces centrales. Donc, en fait, ces trois éléments qui marchent en même temps, développement des énergies renouvelables, production d'électricité à base de gaz naturel et développement de stockage naturel pour faire face aux besoins de ces centrales. Pourquoi stocker du gaz naturel ? On a vu dans le slide précédent, qu'il y avait aujourd'hui une grande différence entre les consommations de gaz naturel sur le territoire français et la production qui est quasiment aujourd'hui, je dirais, réduite à plus grand-chose puisque le gisement de Lacq devrait s'arrêter en 2013 ou 2014, qui était le seul gisement qui permettait de produire du gaz en France. Donc, il y a une nécessité de stocker du gaz naturel pour faire face aux différences de consommation entre l'été et l'hiver d'une part, c'est selon les saisons, mais également dans le courant de la semaine entre les jours ouvrables et les week-ends, et même à l'intérieur d'une journée lorsqu'il y aura besoin pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables de faire fonctionner des centrales à gaz. Donc, pour ces trois éléments-là, il y a un besoin de

stocker du gaz naturel. Cela a été relevé par l'Union Européenne, par le gouvernement français qui a autorisé, nous a autorisé à démarrer ce projet, reconnaissant qu'il y avait un besoin de développement de ce type de stockage. On a vu pourquoi il y avait besoin de développer des stockages de gaz naturel. D'ailleurs, nous sommes accompagnés tout au long de ce développement par les pouvoirs publics, qui nous donnent les autorisations qui nous sont nécessaires pour le développer. Donc, on a eu des premières autorisations pour faire un permis de recherche sur le territoire, justement de votre commune. Nous avons eu un permis pour faire un premier forage d'exploration ; nous en avons eu un deuxième permis pour faire un deuxième forage d'exploration mais on vous expliquera tout à l'heure qu'il fallait commencer ici dans quelques mois. Donc, tout ce que nous faisons, c'est sous le contrôle et sous le couvert, à travers ces autorisations, du Ministère de l'Énergie à Paris et des services de la Préfecture, ici, en Région Aquitaine. Un enjeu, évidemment, donc pour la collectivité pour développer ce type de stockage et également un enjeu pour l'entreprise. C'est vrai qu'on n'est pas habitué à voir EDF dans le domaine du gaz naturel parce que nous sommes surtout connus comme étant un producteur, un transporteur, un distributeur d'électricité. Mais depuis l'ouverture des marchés, EDF développe une activité dans le domaine du gaz naturel, en fait, pour deux principales raisons. D'abord, parce que nous souhaitons apporter du gaz naturel à nos clients, qui sont déjà nos clients en électricité et qui doivent souhaiter avoir un seul fournisseur pour l'électricité et pour le gaz, et puis, également, parce que nous sommes d'abord un producteur d'électricité. Et pour pouvoir produire de l'électricité, il y a un mix énergétique, c'est-à-dire qu'on a du nucléaire, de l'hydraulique, mais nous avons également besoin du gaz. Et nous aurons de plus en plus besoin du gaz, comme je l'expliquais tout à l'heure, avec le développement des énergies renouvelables. Donc, pour ces deux raisons, EDF développe des projets dans le domaine du gaz naturel. Et nous avons déjà développé plusieurs projets, en particulier, on démarre sur le territoire français le développement de projets, mais à travers nos filiales en Italie, en Allemagne et en Angleterre, nous développons déjà et nous exploitons des stockages de gaz naturel du type de celui que nous envisageons de développer ici. Et dans d'autres domaines d'infrastructures, en particulier les terminaux méthaniers ou les investissements dans des grandes canalisations de transports internationaux, nous, nous avons décidé d'investir. Donc, voilà les grands enjeux de ce projet, c'est d'abord un enjeu, en fait, national, un enjeu de la collectivité nationale, un besoin de développer des stockages en gaz naturel. Et ensuite, pour l'entreprise EDF, c'est un enjeu qui, pour bien faire son métier de vous servir, vous, en tant que clients et de bien pouvoir faire son métier de producteur d'électricité, a besoin de développer des investissements dans le domaine du gaz naturel et en particulier dans les stockages. Maintenant, nous allons venir plus sur le sujet du stockage de gaz naturel en cavités salines. Il y a plusieurs façons de stocker du gaz naturel. On peut le stocker soit dans des anciens réservoirs de gaz naturel qui sont en fin de vie auxquels on peut de nouveau en injectant du gaz naturel, pouvoir l'injecter, le soutirer, donc c'est une première forme de stockage de gaz naturel. Une deuxième forme, c'est dans des nappes aquifères. Dans des nappes aquifères, en fait, on injecte du gaz dans des roches poreuses qui sont sous une structure étanche. Et il y a déjà onze stockages de ce type, on appelle cela des stockages en nappes aquifères qui ont l'avantage de pouvoir stocker de grandes quantités, mais qui ont le désavantage de ne pas avoir un débit très rapide dont on peut avoir besoin, justement, pour démarrer rapidement des centrales qui fonctionnent au gaz naturel. Et un troisième site, pardon, un troisième type de stockage, ce sont des stockages en cavités salines du type, justement, de celui que nous envisageons de développer ici, à Pouillon, qui, en fait, est un

stockage de gaz naturel dans les couches de sel. Il se trouve que le sel, c'est un élément qui a des propriétés très importantes. D'abord, il est étanche, il est étanche au gaz ; ensuite, il est résistant, c'est-à-dire qu'il peut supporter des grandes montées de pression et diminutions de pression. Et puis, il se dissout au contact de l'eau. Cela, tout le monde le sait, donc il permet de créer des cavités à l'intérieur de dômes de sel dans lesquelles on peut stocker du gaz naturel pour pouvoir l'injecter et le soutirer. Donc, c'est bien un stockage de ce type que nous envisageons de développer ici, à Pouillon. Et, justement, enfin, ce sont des questions qui ont une grande différence avec le stockage en nappes aquifères : il n'y a pas, dans un stockage en cavités salines, de contact avec l'eau parce que, justement, s'il y avait un contact avec l'eau, comme le sel se dissout dans l'eau, il n'y aurait plus, il n'y aurait pas d'étanchéité. Donc, voilà le grand principe du stockage que nous souhaitons développer ici. Mais, nous allons maintenant voir le projet dans son détail, sa genèse et ses implications en termes de cadre de vie et de l'environnement. Et pour ce faire, je passe la parole à Grégoire RICHEZ.

Grégoire RICHEZ

Mesdames, messieurs, bonsoir ! Le projet Salins des Landes tel que je vais vous le présenter ce soir est issu des premières études et du résultat du premier forage qui a été mené et le projet sera amené, au cours de son développement, à évoluer, à être adapté en fonction des résultats de nos études ultérieures et au résultat aussi de notre concertation et des autorisations administratives que nous serons amenés à demander.

Pourquoi être venus dans les Landes pour développer ce type de stockage ? Le sous-sol landais propose un contexte qui est favorable pour la réalisation de ce type de stockage. Il n'y a pas beaucoup de régions en France qui possèdent des réserves de sel comme il y en a ici. Vous trouvez dans le sous-sol landais, non seulement des couches profondes de sel, très profondes, mais également dans le sous-sol des dômes qui sont propices à réaliser un stockage. Les seules autres régions françaises où l'on trouve du sel sont la Lorraine, le Jura et la vallée du Rhône. Et, comme vous le voyez sur la carte qui vous est projetée devant vous, il existe déjà en France trois autres sites de stockage de gaz en cavités salines. Ils sont pratiquement le long de la vallée du Rhône, j'ai envie de dire, à Etrez, à côté de Bourg-en-Bresse, à Tersanne, à côté de Valence et à Manosque en Provence. Si on regarde plus particulièrement dans la région des Landes, il y a autour de Dax quatre dômes dont celui de Benesse Saint-Pandelon est le plus grand et il est le plus connu. EDF a déjà mené des premières études en s'appuyant sur un bureau d'études spécialisé comme Géostock par exemple, qui nous ont amené à demander puis à obtenir, en 2009, un permis de recherche dont vous voyez indiqué le contour en mauve sur la carte. Ce permis de recherche couvre quatre diapirs : ceux de Magescq, Benesse Saint-Pandelon, Bastennes-Gaujacq et Thétieu, à l'est. Nous avons volontairement exclu de la zone de recherche toute l'agglomération dacquoise qui apparaît en rouge sur la carte. Et ce permis de recherche nous a permis d'accroître notre connaissance du sous-sol par le biais notamment d'un premier forage exploratoire que nous avons mené en 2010, justement sur ce dôme de Benesse Saint-Pandelon. L'objectif de ce forage était de vérifier la présence du sel mais aussi d'en évaluer les caractéristiques. Pour ce faire, nous avons dû occuper un terrain d'environ 1 ha sur la commune et un terrain que nous avons choisi éloigné de toute habitation ou de toute activité humaine importante. Nous avons été particulièrement vigilants à restituer le terrain dans son état original, comme vous pouvez le voir sur la photo en haut à droite. Les travaux de forage ont été menés. Nous avons rencontré le sel à environ 200 mètres et il est présent

jusqu'à près de 2 000 mètres de fond. Et au cours de ce forage, nous avons effectué de nombreux prélèvements. Vous en voyez un petit exemplaire sur le coin de la tribune, devant et, à cause de leur forme longiligne, ces échantillons sont appelés carottes. Et nous avons mené de nombreuses études autour de ces carottes pour déterminer la composition et les caractéristiques de ce sel. Les résultats de ces études nous ont permis de confirmer la faisabilité du projet, grâce à cette hauteur importante de sel compatible avec la réalisation d'un stockage. Comme Michel BELLEC vous l'a proposé, vous l'a indiqué précédemment, nous avons prévu, nous entamons des travaux pour réaliser un deuxième forage en début 2012. Le but de ce forage est de nous permettre de mieux apprécier les limites, la forme de ce dôme de sel dans le sous-sol. Et bien évidemment, nous serons vigilants au cours de ce deuxième forage à prendre toutes les précautions que nous avons prises, notamment, à votre égard et à l'égard de l'environnement pour la réalisation de ce deuxième forage. Et puis, je profite de notre présence ce soir, à Pouillon, pour remercier les services municipaux et la Mairie grâce auxquels le premier forage a pu se dérouler dans de bonnes conditions, et nous souhaitons, bien évidemment, continuer cette coopération. Les résultats de ce premier forage ont été déterminants pour nous permettre de pouvoir envisager de réaliser, ici, en toute sécurité, un stockage de gaz pour un volume total d'environ 600 millions de mètres cube. Pour vous donner une idée, 600 millions de mètres cube, cela correspond à la consommation annuelle moyenne d'une ville de 750 000 habitants, comme Bordeaux. Vous voyez sur la carte ou sur la photo présente à l'écran l'aire d'implantation potentielle de ce stockage, les limites du dôme de sel apparaissent en jaune. Et vous voyez un tracé orange au centre de la carte qui indique la zone potentielle où nous implanterons ce stockage. Le stockage lui-même représente une surface de 30 ha, c'est-à-dire une surface à peu près équivalente à la carrière Placoplâtre qui est la tâche blanche que vous voyez au centre de la carte. Nous envisageons mais, là encore, il s'agit d'une donnée préliminaire qui sera affinée par la suite, de réaliser une douzaine de cavités dans ce dôme de sel, et chaque cavité aura un volume géométrique moyen estimé à 400 000 m³, c'est-à-dire un cylindre de 50 mètres de diamètre et d'environ 200 mètres de haut. Afin de minimiser l'impact du projet et de réduire son..., et d'optimiser son intégration paysagère, les puits qui relient les cavités dans le sous-sol à plus de 1 000 mètres de la surface, ces puits seront légèrement déviés à la verticale de façon à ce que les têtes de puits qui sont le débouché de ces puits à la surface puissent être regroupées sur des plateformes. Ainsi, nous limiterons à deux ou trois plateformes le débouché de ces têtes de puits.

En dehors de ces têtes de puits, quelles seront les autres installations qui seront visibles en surface ? Vous voyez là un dessin de ce qui pourrait être une installation en surface pour le stockage de gaz, pour la partie surface, je ne vais pas rentrer dans tout le détail de cette installation. Sachez simplement que le gaz qui arrive du réseau de transport de gaz doit d'abord, dans un premier temps, être comprimé avant d'être injecté par les têtes de puits dans les cavités. C'est l'opération de stockage ou injection. Et enfin, lorsqu'on retire le gaz, on parle de soutirage, et dans ce cas-là, le gaz qui sort des cavités va être emmené dans une zone pour être traité et pour abaisser sa pression, et enfin être réinjecté sur le réseau de transport de gaz, après qu'on ait vérifié son odorisation. De façon générale, le gaz est stocké en été et pendant les périodes de faible consommation, il est soutiré pendant les périodes de forte consommation c'est-à-dire notamment en hiver, quand vous démarrez votre chauffage, par exemple. L'avantage du stockage de gaz en cavités salines, c'est qu'il permet une grande flexibilité et des soutirages rapides, c'est un stockage réactif. Ce dessin n'est qu'une installation typique. Vous voyez qu'il y a différents ateliers, en fait, qui sont un peu

modulaires et, clairement, lors des études ultérieures, nous serons amenés à réaliser des études d'insertions paysagères et d'envisager un aménagement différent de ces ateliers de façon à s'inscrire dans ce qui sera le site définitif du projet.

Maintenant, je souhaiterais passer un peu plus de temps à vous expliquer comment seront créées les cavités dans le sous-sol. Pour créer les cavités, vous voyez là, représentées les différentes étapes, de la gauche vers la droite :

- la première étape consiste à réaliser un forage sur plus de 1 000 mètres de profondeur avec un appareil de forage et ces forages sont réalisés de manière étanche vis-à-vis du sous-sol de façon à éviter tout contact avec les eaux souterraines environnantes. Et cela fait l'objet de nombreux contrôles au cours de la mise en œuvre du forage.
- Ensuite, de l'eau est introduite dans le puits, et simultanément de l'eau salée est évacuée du puits et cette eau est injectée pour permettre de dissoudre le sel. Cette opération qu'on appelle le lessivage, que vous voyez représentée sur les trois étapes suivantes du dessin, va prendre plusieurs années et impose de pouvoir disposer de grandes quantités d'eau, mais j'y reviendrai.
- Une fois que la cavité a atteint les formes et dimensions prévues, on va alors procéder à des tests, des contrôles d'étanchéité et ces tests sont absolument nécessaires avant de pouvoir passer à la première mise en gaz. Lors de la première mise en gaz qui est l'avant-dernière étape, du gaz est introduit dans la cavité et c'est ce gaz qui va pousser l'eau chargée en sel jusqu'à la surface.

D'où vient l'eau que nous utiliserons pour la réalisation de ces cavités ? Nous avons fait le choix d'utiliser de l'eau de mer pour créer ces cavités afin de préserver l'eau douce existant dans les Landes que nous savons être utilisée, par ailleurs, pour le thermalisme, pour l'irrigation, par exemple. Pour cela, il nous faudra disposer d'une double canalisation qui permette, dans un premier temps, de puiser de l'eau dans l'océan, de l'amener jusqu'au site et puis, ensuite, de refouler au large l'eau salée issue du lessivage de nos cavités. Pour cela, des stations de pompage seront disposées en arrière-dune sur le littoral et près du site de Pouillon. Ces deux canalisations qui seront enterrées, de plus ou moins un mètre, qui feront a priori une quarantaine de kilomètres de long, seront appelées saumoducs. Et nous serons vigilants lors de sa construction à éviter des zones sensibles, notamment lors du passage sous la dune, d'utiliser des techniques dites de forage dirigé, de façon à ne pas avoir à ouvrir de tranchées sur ce milieu sensible. Les deux canalisations, au-delà du passage de dune seront enfouies dans le sous-sol de l'océan, jusqu'à 1,5 kilomètre où auront lieu les points de rejet en mer.

Par où faire passer ce saumoduc dans la région ? L'objectif du saumoduc doit être de nous permettre de relier l'océan à Pouillon. Nous avons travaillé avec des bureaux d'études de façon à recenser l'ensemble des enjeux qui existent dans la région, aussi bien naturels qu'humains. Et vous voyez, par exemple, en rouge sur la carte, les zones très sensibles ; cela peut être, soit des zones urbaines comme la ville de Dax, ou cela peut être les Barthes de l'Adour qui sont réputées et connues pour leur richesse écologique. Nous avons ainsi constitué deux fuseaux d'environ 1,5 kilomètre de large qui permettent de relier le sud jusqu'à la mer en minimisant les impacts. Au-delà de ces fuseaux, nous serons amenés, par la suite si nous..., par la suite, au cours des études du projet, à affiner ces fuseaux puis à établir des tracés que nous souhaitons établir en concertation, en prenant en compte les différents enjeux qui se révéleront. Aujourd'hui, ces deux fuseaux partent depuis la Commune de Pouillon, remontent jusqu'à l'ouest de Dax et se séparent, un fuseau nord

aboutit sur la Commune de Messanges et celui du sud aboutit sur la Commune de Soustons. In fine, nous n'utiliserons qu'un seul des deux fuseaux pour la pose de saumoduc.

Je vous propose de résumer les différentes étapes pour la création du projet.

- La première étape, je la rappelle pour mémoire, c'étaient les premières études, c'est le premier forage que nous avons réalisé et je rappelle qu'un deuxième forage sera analysé en 2012.
- Nous sommes aujourd'hui dans une deuxième étape qui est l'ouverture du débat public, qui va se prolonger sur les quelques mois à venir. C'est pour nous une étape majeure de concertation et nous serons vigilants à garder cet esprit de concertation au cours du projet.
- A l'issue de ce débat, EDF vous fera part de sa décision de poursuivre le projet et des modalités qu'elle souhaite mettre en œuvre pour poursuivre le projet. Et nous serons alors amenés à réaliser des études complémentaires afin de préciser la conception et les incidences du projet de stockage. Nous serons amenés également à solliciter auprès des autorités administratives des autorisations pour obtenir une concession de stockage et des autorisations de travaux. Ceci doit nous permettre d'arriver vers 2015 où EDF sera alors en mesure de décider finalement de la réalisation ou non de ce projet.
- Les travaux porteraient alors, dans un premier temps, sur la construction de la double canalisation, le saumoduc et sur les installations nécessaires au lessivage des cavités. Lorsque les premières cavités commenceront à être réalisées, à ce moment-là, les installations de surface gaz seront construites parallèlement de façon à ce que, une fois ces cavités soient créées et contrôlées, nous pourrions alors procéder au premier remplissage de gaz et à l'évacuation de la saumure dans l'océan.
- Le stockage, lorsque cette phase de mise en gaz aura été achevée, pourra alors être mis en exploitation.

Et donc si la construction d'une cavité elle-même ne dure que deux ou trois ans, lorsqu'on regarde l'ensemble du projet, il faudra envisager au moins une dizaine d'années pour permettre une exploitation complète du site de stockage de Salins des Landes.

Après avoir passé un peu de temps à vous expliquer toute la technique du stockage, je souhaiterais consacrer la dernière partie de cette présentation à vous parler de ce qui vous concerne peut-être plus directement en matière d'effets potentiels du projet. EDF est très attaché à l'insertion de ce projet dans le sud des Landes, et cela est vrai tant aussi bien pour le stockage que pour le saumoduc. Le premier sujet, et qui est important pour EDF est bien évidemment la sécurité. Je voudrais d'abord vous rappeler que du gaz stocké à plus de 1 000 mètres de profondeur, là où il n'y a ni oxygène, ni source de chaleur, est un gaz qui est stocké de façon sûre. Au-delà de cela, notre exigence de sécurité, elle va se manifester à tous les stades du projet, en commençant par la conception. Je citerai notamment le fait que des zones de sécurité très précises seront définies à l'intérieur de l'installation, que les différents ateliers pourront toujours être séparés, isolés, que les canalisations sont enterrées à l'intérieur du stockage. Pendant la construction, nous serons particulièrement vigilants aux conditions de sécurité sur le chantier et surtout en fin de chantier, il y aura toute une batterie de tests et d'essais dont certains en présence de l'administration qui seront réalisés, pour nous assurer du bon fonctionnement des installations. Et puis enfin, pendant l'exploitation, l'exploitation de ce type de stockage requerra, et nous assurerons une

présence physique permanente et nous assurerons un gardiennage du site et enfin, au-delà des opérations régulières de maintenance, nous nous assurerons par des essais très réguliers du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements. Enfin, je souhaiterais mentionner le fait que ce genre d'installation, comme un site de stockage de gaz naturel, est un établissement classé pour la maîtrise des risques industriels et donc soumis à des procédures réglementaires et des contrôles réguliers par les administrations. A ce titre, nous serions amenés à créer un comité local d'information et de concertation (CLIC) qui sera une réelle opportunité pour partager l'information avec les parties prenantes, élus, associations et riverains.

En ce qui concerne les effets sur votre vie quotidienne de ce projet, ils seront très limités. Les effets potentiels, vous les verrez éventuellement et principalement au stade de la construction. Nous serons, bien évidemment, vigilants à maintenir l'ensemble des activités économiques existantes et à respecter votre cadre de vie. Je vous ai indiqué que nous avons retenu des terrains a priori avec les cartes des habitations pour la construction de ce site. Les propriétaires et exploitants agricoles qui verraient leurs terrains occupés de façon temporaire pour les activités de construction seront bien évidemment indemnisés. Nous favoriserons l'emploi des pistes forestières pour le passage du saumoduc. Nous serons très vigilants à maintenir l'activité touristique pendant la période d'été et nous serons amenés, mais très temporairement, et sur une zone limitée, à réduire la pêche autour du point de refoulement de la saumure pendant la phase de travaux et également ensuite, pendant la phase d'exploitation mais sur une surface très réduite. Enfin, nous serons vigilants à ne pas perturber la circulation sur les grands axes, en employant des techniques de construction qui n'amènent pas des interruptions de circulation.

Au-delà des aspects humains, nous avons été aussi très vigilants et nous continuerons à rester vigilants sur les aspects liés à l'environnement naturel. Je vous ai indiqué que nous prendrons des dispositions de façon à assurer l'insertion paysagère de nos ouvrages dans l'environnement. Je vous ai indiqué aussi toutes les précautions que nous prendrons pendant les phases de forage et de réalisation des cavités de façon à préserver les sols et les nappes souterraines. Enfin, de la même façon, nous traverserons la dune ou les voies de circulation pour les principaux cours d'eau, comme l'Adour, le Luy. Nous envisagerons également d'employer les techniques du forage dirigé de façon à ne pas perturber leur environnement. Enfin, nous avons lancé une étude spécifique sur les incidences potentielles du refoulement au fond de l'océan de l'eau chargée en sel et plusieurs dizaines de simulations ont été menées à cet égard, prenant en compte beaucoup de paramètres comme la marée, les courants, le vent. Il apparaît de toutes ces simulations que l'augmentation de la salinité serait très localisée et n'attendrait jamais la côte. L'impact sur les espèces vivantes serait donc très limité. Il sera réellement cantonné strictement au fond de l'océan, dans un rayon de 100 mètres maximum autour de la sortie de saumoduc et n'atteindra en aucun cas la surface.

Je voudrais terminer sur les retombées économiques de ce projet pour la région. Le montant de l'investissement estimé aujourd'hui de façon préliminaire est d'environ 650 millions d'euros. Et forcément, cela générera des retombées fiscales localement. C'est un projet relativement complexe dont la construction durera plusieurs années, qui pourra aller jusqu'à mobiliser jusqu'à environ 250 personnes pendant les phases de chantier. A cet égard, nous serons vigilants, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie à valoriser les compétences existantes dans la région. Et puis, au-delà de cette phase de chantier, le stockage au sein des Landes pourrait représenter 15 à 25 emplois directs, salariés

directement ici sur la zone, et cela générerait 20 à 30 emplois indirects pour du gardiennage, pour de l'entretien et des activités de support à notre exploitation. Enfin, puisque nous serons amenés à construire des ouvrages comme le saumoduc, nous avons initié une étude en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ici dans les Landes, pour chercher à valoriser l'eau de mer et voir s'il n'y a pas des pistes de valorisation de l'eau salée après le lessivage des cavités. Nous pensons à des idées comme la thalassothérapie, le thermalisme ou l'aquaculture, mais... voilà. Nous sommes dans une phase exploratoire à ce sujet, et serons réceptifs à toutes initiatives en la matière. Voilà ! Toutes ces idées confirment la volonté de EDF d'intégrer son projet dans le territoire landais. Merci pour votre attention.

Claude BERNET

Monsieur RICHEZ, merci beaucoup. Maintenant arrive le moment des questions. Tout à l'heure, je vous demandais d'aller au micro mais je m'aperçois que l'espace entre les fauteuils n'est pas très grand, et donc on va essayer de vous passer des micros baladeurs, c'est-à-dire que vous levez la main et on essaye de vous servir au fur et à mesure, voilà. Qui souhaite engager le premier le débat ? Il y a quelqu'un là. Bonjour madame !

Catherine BERTRAND

Bonsoir à tous ! Moi, je m'appelle Catherine Bertrand, j'habite à Pouillon. Donc, j'ai différentes questions, je vais être très brève. Je pense que vous pourrez peut-être y répondre. Moi, j'ai relevé que le site va être classé. Sera-t-il classé Seveso ? Si oui, aurons-nous une augmentation des assurances pour nos maisons ? Si oui, est-ce que là on peut envisager une chute des prix de l'immobilier sur Pouillon ? Quelle sera dans ces cas-là la prise en charge pour nous ? Après, j'ai une autre question qui n'a rien à voir... ma génération se souvient d'avoir subi des tremblements de terre, y avez-vous pensé ? Et après, une autre chose, y aura-t-il des odeurs ? Et le gaz, je crois, n'a pas d'odeur, c'est une odeur que vous mettez artificiellement ; quand vous sortirez le gaz, s'il y a des fuites, est-ce que nous risquons d'être intoxiqués sans avoir d'odeur ? Après, une autre question... le prix du gaz pour les riverains sera-t-il moins cher ? Merci.

Claude BERNET

Voilà une bonne série de questions bien précises. Je donne la parole au maître d'ouvrage.

Michel BELLEC

Merci madame pour ces questions, ce catalogue très complet. Je comprends éventuellement l'inquiétude qu'il y a derrière ces questions, et donc nous allons y répondre. Il se peut que, en particulier, là sur les questions d'indemnisation, on ne puisse pas le faire aujourd'hui, à ce moment-là, ces questions trouveront réponse, sur le site internet précisément sur ce point-là. Je vais commencer par la dernière, les autres, plus techniques seront reprises par Grégoire RICHEZ. Concernant le prix du gaz ; aujourd'hui, le prix du gaz, c'est comme pour l'électricité, en fait, il y a une péréquation sur le territoire national, c'est une volonté des pouvoirs publics, c'est comme cela pour les tarifs réglementés, et que ce soit pour

l'électricité et le gaz, l'essentiel des clients sont restés aux tarifs réglementés. Donc, il y a pour ce qui touche au gaz, effectivement, une légère différence de tarif selon l'éloignement du client par rapport au réseau de transport. Donc, il y a six tarifs différents en fonction de l'éloignement, mais les différences restent relativement marginales entre les différents niveaux, parce que c'est une volonté des pouvoirs publics d'avoir, pour des questions aussi d'intérêt national et de répartir l'ensemble des richesses du pays sur le territoire, une péréquation pour ce qui concerne les tarifs du gaz et de l'électricité. Et pour terminer sur le prix du gaz, le prix du gaz aujourd'hui est indexé sur le prix du baril de pétrole pour l'essentiel, sous le contrôle des pouvoirs publics, donc c'est essentiellement l'évolution du prix du baril qui est une évolution de matière première au niveau mondial qui détermine, en fait, le prix du gaz que paye chaque client particulier sur le territoire national. Donc, effectivement, pas de rabais particulier, simplement, c'est lié à l'éloignement.

Grégoire RICHEZ

Je vais essayer de répondre à vos autres questions. Sur le classement du site, effectivement, j'indiquais que ce sera un site classé étant donné les volumes de gaz présents, ce sera une installation classée Seveso, dite seuil haut ou Seveso II, ce qui impose notamment à notre égard, mais ce sont des choses que nous assumons, nous avons l'habitude d'assumer tout un tas d'exigences que nous devons remplir, et donc que nous savons que nous devons démontrer à l'administration. Donc, pour vous, c'est aussi l'assurance d'avoir un contrôle renforcé de nos installations. Ce genre de classement d'installation n'induit pas d'augmentation des primes d'assurance pour vos habitations. Et en ce qui concerne l'évolution des prix de l'immobilier sur le... là, j'avoue, cela... le projet amènera une activité économique sur la zone, et amènera aussi forcément une activité. Il n'est pas dit que cela amène une chute des prix de l'immobilier. En ce qui concerne la sismicité, nous avons pris en compte effectivement dans nos études, et nous serons amenés à le détailler davantage, le risque sismique. Donc, tout d'abord, je voudrais préciser que les puits sont équipés de vannes d'isolement, qui sont à environ 30 mètres dans le sous-sol, que celles-ci seront amenées à se refermer automatiquement, et que les problèmes lors d'un séisme sont plus à l'interface entre le sous-sol et la surface, et qu'à ce titre-là il existe des règles de conception, des règles sismiques qui prennent en compte les effets locaux. Donc, ici, à Pouillon, le risque sismique est estimé étant modéré, c'est un niveau 3 sur 5 sur l'échelle française, et cela a fait l'objet d'une réévaluation toute récente. Et, effectivement, nos installations prendront bien en compte ce risque-là de façon à assurer un fonctionnement de l'installation en cas de séisme. En ce qui concerne le sujet des odeurs, effectivement, le gaz naturel à son état naturel n'a pas d'odeur, mais dès qu'il arrive sur le territoire français, il est odorisé. Et donc, tout le monde connaît cette odeur caractéristique du gaz, c'est le même gaz qui rentrera dans nos cavités, et c'est le même qui en sortirait. Et donc, au cas, fortuit, malencontreux où un relâchement de gaz arriverait, vous le sentiriez, mais au jour le jour vous ne sentirez rien.

Michel BELLEC

Je voudrais revenir sur la question... parce que j'ai entendu quelques murmures dans la salle, au sujet du prix de l'immobilier. Bien évidemment, il n'y a pas de réponse absolue sur ce type de question. Simplement, ce que l'on peut dire c'est que c'est une installation qui est très légère au plan visuel, qui est très classique, il y en a déjà trois exemples qui fonctionnent

en France, on les trouve dans la plupart des grands pays européens, donc des installations de stockage de gaz naturel en cavités salines. Cela apporte de l'activité dans la commune, il n'y a pas de nuisance particulière, et voilà, donc il n'y a pas de raison que ce soit, c'est vrai, un vecteur particulier de ce qui touche au prix de l'immobilier. A mon avis, il n'y en a pas. On pourrait faire une étude sur les communes de Manosque, de Etrez, de Tersannes, dans la vallée du Rhône ou dans les régions d'ailleurs, je dirais, très connues pour leur attention à l'environnement. Je ne sais pas si cela a été fait par les exploitants locaux, mais à mon avis, ce n'est pas un sujet.

Gérard CHOL

Gérard CHOL, résident à Tilh. Comment le raccordement de vos installations sur le réseau général se fera, vous n'en avez pas parlé, si vous pouviez nous en apporter quelques précisions. Est-ce que votre réseau sera comme pour d'autres systèmes, commun avec celui de Gaz de France ? Et troisième et dernière question pour l'instant, avez-vous l'idée de l'installation d'une centrale électrique gaz dans la région pour utiliser donc ce site de stockage ? Merci.

Michel BELLEC

Ce réseau sera relié au réseau national de gaz naturel qui est exploité dans la région par la société TIGF, donc nous serons raccordés au réseau de TIGF, c'est classique, c'est prévu comme cela par la réglementation. Ce raccordement, on a déjà démarré les discussions avec cette société, sous l'égide, d'ailleurs, des règles qui seront établies par la commission de régulation de l'énergie qui est un organisme habilité à donner la règle pour ce qui touche ce type de raccordement de grandes installations comme une installation de stockage de gaz naturel. Donc, on sera relié au réseau national exploité dans la région par la société TIGF, qui est la filiale du groupe Total, bien connu dans la région. Sur la question concernant une centrale pour produire de l'électricité, on peut dire à partir de gaz naturel. Aujourd'hui, nous n'avons pas de projet dans la région. EDF développe en ce moment des projets, il y en a un qui vient d'entrer en exploitation en région Lorraine, et deux qui vont être mis en exploitation durant l'année 2012, en fait en substituant des centrales au charbon par du gaz sur le site de Martigues. Il est probable qu'il y en aura d'autres, mais là on est à horizon au-delà de 2020. Mais il n'y a pas aujourd'hui de projet développé par EDF dans la région.

Jean LAPEYRE

Bonsoir ! Jean LAPEYRE de Mimbaste. J'habite en plein dans ce qui pourrait être concerné par un souffle, mais bon, ce n'est pas ma crainte. Ma question c'est que vous avez présenté le projet d'installation du stockage, mais sur la partie exploitation vous n'avez rien dit. Mais pour l'exploitation et le raccordement à des réseaux, il faudra que ça passe par quelque part, on aimerait bien savoir où cela passera, ou alors s'il y aura encore un débat public à ce moment-là. Sur la question des inconvénients sur l'immobilier, il y a déjà trois sites qui fonctionnent. Vous pourriez très bien savoir comment le marché de l'immobilier s'est comporté par rapport à ce nouveau fonctionnement, d'installation proche. Après, tout le

monde connaît le slogan de dire : « Il y a loin de la coupe aux lèvres », il y a aussi loin de la promesse aux actes, et nous sommes quand même un certain nombre, à savoir que, sur les questions de formation du personnel puisque c'était dans une de vos priorités, dans le nucléaire, il y a beaucoup de sous-traitance, et le personnel sous-traitant qui travaille dans le nucléaire, sa formation et son information sont plus que légères. Donc, aujourd'hui, un peu sceptique sur... comment dire, le mot est un peu fort, mais il faut le prendre peut-être d'une manière soft, sur la confiance qu'on peut donner à vos propos. Et est-ce qu'il y aura possibilité à des associations, je dirais, spécialisées dans les contrôles, de pouvoir accéder sur le site, et de regarder régulièrement si toutes les conditions requises par ce classement en Seveso II, l'entretien et les exercices de sécurité pour voir si tout fonctionne bien, sont effectivement réalisés régulièrement ou s'il y a quelques dérapages dessus.

Michel BELLEC

Je commence par votre première question monsieur, sur la question du raccordement. Donc, comme je le disais, nous serons raccordés au réseau de l'exploitant qui est la société TIGF, qui exploite le réseau de transport de gaz naturel dans la région. Nous verrons au moment venu, avec lui, comment réaliser cette exploitation au mieux des intérêts de la collectivité, bien sûr, pour passer les canalisations, peut-être en renforçant les canalisations existantes, c'est ce qui se fait de la manière la plus classique, ou de trouver une toute autre solution. A ce moment-là, ce sera avec la société TIGF que sera établi le dialogue ; ce sera elle, d'ailleurs, qui sera responsable de l'établissement de ce raccordement. C'est comme cela que la loi le prévoit. Concernant la question qu'avait posée aussi, madame, sur l'immobilier, je m'engage à ce qu'on regarde autant qu'on pourra le faire, bien sûr, sur les sites existants. Si des éléments qui peuvent présenter un caractère d'évidence ont été relevés avant ou après la création de ce stockage sur les trois sites en question, on fera faire une étude et on la communiquera.

Grégoire RICHEZ

Je vais continuer concernant l'emploi des compétences locales pendant les chantiers de construction, notamment de l'installation, puisque c'est à ce moment-là qu'il y aura plus de personnes concernées. J'ai personnellement pris part à des travaux de nature différente, mais qui ont le même genre de logique sur une centrale d'EDF au Havre, et je peux vous dire que nous avons effectivement travaillé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour permettre, dans une région qui n'est pas très favorisée sur le plan économique, pour permettre que les emplois locaux, effectivement, trouvent leur place dans les chantiers que nous avons menés sur cette centrale. Donc, je ne vois pas très bien pourquoi nous ne pourrions pas arriver à mener le même genre d'action ici dans les Landes. En ce qui concerne le contrôle par des associations..., ce que je vous ai indiqué, c'est qu'effectivement, ce sera une installation classée Seveso II, donc elle fera déjà l'objet de contrôles renforcés par l'administration, nous avons des obligations de maintenir à jour des registres, des éléments d'information qui peuvent être consultés à tout moment par l'administration, et par ailleurs, comme je l'ai indiqué dans la présentation, il y aura un comité local de concertation et d'information, et c'est ce comité local qui pourra tout à fait nous questionner, nous poser des questions, et pourra avoir ainsi accès à l'information qui vous préoccupe sur le maintien en sûreté de nos installations.

Patrick CHIES

Bonsoir ! Patrick Chies, élu municipal et employé de carrière Placoplâtre. Donc, j'aurais deux questions ; j'avais une question sur les emplois, donc vous avez listé un certain nombre d'emplois, donc mon souhait en tant qu'élu municipal serait quand même que ces emplois puissent bénéficier la population locale, mais cela nous verrons bien par la suite. Et seconde question, au niveau de Placoplâtre, quelles sont vos relations actuelles avec cette carrière ? Vous devez savoir qu'il y a des tirs de mine... C'est une carrière extérieure, donc y a-t-il des risques d'exploitation ou de faille ou de danger éventuel sur cette société ou avec cette société ?

Grégoire RICHEZ

J'ai noté votre préoccupation sur l'emploi. Ce que j'aurais voulu préciser, c'est au-delà, sur les emplois permanents, nous envisageons effectivement d'avoir 15 à 25 personnes présentes comme emplois directs. Il y aura une part d'encadrement, mais pour une large part ce seront plutôt des personnels de maîtrise ou haute maîtrise dans le domaine d'installations industrielles, soit pour la conduite des installations industrielles soit pour leur maintenance, pour que vous ayez une idée un peu du genre de projet que nous avons en tête. Sur votre deuxième partie, votre question sur les risques éventuels du fait de la présence de la carrière Placoplâtre, je vais demander à un de nos experts en sécurité industrielle, Didier Mestrude, de vous apporter des éclairages.

Didier MESTRUDE

Par rapport aux tirs de la carrière, : Quand vous faites des tirs dans la carrière, je crois que vous ne dépassez pas plus de 100 mètres en termes d'explosif ou en termes de hauteur... 12, 15 mètres, bon. Les cavités dont on parle demain, ce sont celles qui vont être implantées entre 1 000 et 1 500 mètres, pour déjà donner un ordre d'idée. Donc, là je peux vous rassurer là-dessus. Il n'y aura absolument aucun effet sur ce type de cavité. On pourrait concéder et faire des mesures pour, éventuellement, enregistrer vos secousses à travers un puits école, un deuxième puits par exemple, pour évaluer cette incidence.

Patrick CHIES

Et au niveau de vos rapports avec la direction de Placoplâtre, vous avez déjà des contacts ou zéro ?

Didier MESTRUDE

Pour ma part, je sais que vous existez, cela c'est sûr. Mais je ne peux pas en dire plus de mon côté.

Patrick CHIES

Nous existons encore, oui.

Grégoire RICHEZ

Je vous confirme que nous sommes en relation avec la direction du site de Placoplâtre, et nous n'avons pas relevé de problème particulier quant à la coexistence de nos activités.

Annie DESVIGNES

Oui ! Donc, je suis un peu serrée, je reste assise, veuillez m'excuser, sinon je risque de basculer. Donc, je suis Madame DESVIGNES, de Saint-Lon-les-Mines. Je suis un peu inquiète par vos projets, parce que quand même les Landes, ce sont principalement des marécages. La terre, c'est de l'argile, c'est de la terre sablonneuse, il y a un peu de tout. Ensuite, la mer progresse, vous devez le savoir quand même. A Messanges, ils sont inquiets, à Biscarosse aussi. Après, il y a déjà cela. Et sur quel site vous allez utiliser des terres agricoles ? Je pense, vous allez peut-être aussi couper des arbres pour faire vos installations. C'est dommage ! Il y a déjà eu la tempête qui est passée. Ensuite, pour l'odeur, Lacq est quand même assez loin. Alors, je peux vous dire que selon le vent, on sentait jusqu'à Saint-Lon. Donc, cela va quand même assez loin. C'est vrai que quand c'est aérien, les distances sont plus courtes. Ensuite, oui, le coût de l'investissement avec tout ce que vous voyez, moi cela m'affole un peu. Je ne sais pas où c'est que vous allez trouver l'argent, vu où nous en sommes. Alors, vous êtes bien gentils, après il va falloir qu'on mette encore, qu'on alimente, je pense, par le coût du gaz, et cetera, qui va augmenter. Le paysage, vous dites, que c'est joli, moi je ne vois pas le derrick là, je n'aime pas trop. Vous n'allez pas pouvoir les cacher par des grands arbres, je ne pense pas. On n'est pas en Afrique. Et effectivement, vous avez déjà fait trois emplacements depuis. En quelle année ils ont été faits ? Parce que cela pourrait vous donner du recul pour beaucoup de choses. Les odeurs, voilà, ce qu'en pensent les gens qui ont vécu cela. Et ensuite, pour la décision finale, comment ferez-vous ? Est-ce que c'est EDF, est-ce que c'est vous tous qui êtes là qui allez décider ? Ou est-ce que vous allez nous demander, nous, de décider ?

Michel BELLEC

Merci, madame. Un catalogue impressionnant de questions ! Je vais commencer par celle qui touche au processus de décision quant à l'investissement et à l'investissement lui-même. Donc, c'est un projet effectivement qui est porté par l'entreprise EDF. Donc, c'est l'entreprise EDF qui décidera ou non de faire ce projet. Si elle décide de le faire, c'est qu'elle aura obtenu avant, des pouvoirs publics, toutes les autorisations nécessaires pour ce type de projets, qui sont des projets de grande envergure, en particulier les concessions qui sont données par l'Etat ou pas données, selon l'utilité en particulier, utilité collective du projet. Donc, il y a une utilité d'abord pour la collectivité quand on fait un investissement de ce type. Si c'est un investissement de secteur énergétique, on ne le fait, bien sûr, que si c'est nécessaire. Si ce n'est pas nécessaire à la collectivité, d'abord il n'y aura pas d'autorisation de le faire de la part des pouvoirs publics. L'entreprise ne le ferait pas, parce qu'il n'y aura pas de rentabilité de l'investissement. Donc, ce projet ne se fera que si, effectivement, il répond à une demande, mais cela semble bien être le cas, pour les raisons qu'on a vues tout

à l'heure, les autorisations qui nous ont déjà été données pour le développer. Il se fera aussi s'il a une rentabilité économique pour l'entreprise EDF, comme n'importe quel investissement fait par n'importe quelle entreprise, qu'elle soit privée ou publique. Voilà tout ce qu'on peut dire sur cette... décision. Enfin, je propose aussi qu'on revienne sur l'illustration numéro 23. Nous voyons le planning du projet. Donc, sur ce planning du projet, vous voyez que la décision finale d'investissement, elle sera prise en 2015. Donc, c'est vraiment un projet qui est... la décision finale sera prise lorsque tout aura été regardé précisément par les pouvoirs publics responsables d'attribuer les autorisations et les concessions, par l'entreprise responsable des moyens financiers qu'elle a à sa disposition pour le faire. Donc, voilà, aujourd'hui, on a démarré ce projet il y a deux ans. La décision finale d'investissement sera prise, si elle est prise, en 2015, et la mise en exploitation commerciale c'est 2020. Voilà ! Juste pour vous dire, ce projet ne se fait que si on en a vraiment besoin au niveau de la collectivité, et que s'il a un sens pour l'entreprise EDF qui est d'abord aussi une entreprise aujourd'hui de service public. C'est l'Etat qui est actionnaire à 85 % de l'entreprise EDF, donc ce sont nous tous dans cette salle. Voilà pour les questions de décision et d'investissement.

Grégoire RICHEZ

Je vais continuer en essayant d'apporter quelques éclairages sur les questions un peu plus techniques que vous avez posées. J'espère que je ne vais pas en oublier surtout. Vous vous inquiétez sur la progression de la mer. Il est clair qu'on a regardé la côte landaise, on sait qu'elle évolue. Au-delà de la progression de la mer, on sait que la dune bouge, et on a travaillé avec des bureaux d'études spécialisés en la matière, et dans nos études préliminaires, on a acquis la conviction qu'on pouvait tout à fait construire en arrière de la dune, à distance suffisante de façon à être protégés de toute évolution du trait de côte et de toute évolution de la dune. Cela, il n'y a pas de difficulté. Techniquement, on sait faire, et on sait le faire sans venir impacter la dune, même pendant la phase travaux, comme je l'ai expliqué. Sur le prélèvement des terres agricoles, la zone qu'on envisage : il y a des zones un peu mixtes, où il y a effectivement un peu de terre agricole mais pas uniquement. Au maximum, on parle d'une trentaine d'hectares, comparés à la superficie de la Commune de Pouillon qui est de plusieurs milliers d'hectares. Cela ne me semble qu'un prélèvement relativement limité et raisonnable. Sur votre inquiétude à l'égard des arbres qu'on sera amenés à couper, je ne vais pas dire que si nous réalisons le projet, nous ne couperons pas un seul arbre. Cependant, j'ai insisté au cours de ma présentation sur le fait que l'installation, ce seront des ateliers modulaires, et que vraiment nous souhaitons pouvoir jouer avec les niveaux, avec l'insertion dans le paysage et préserver notamment s'il y a des arbres un peu intéressants, on essaie de le faire déjà sur le chantier de forage cette année, et on compte bien continuer dans cette voie-là.

Michel BELLEC

Je reprends la question de la référence aux trois projets qui existent déjà sur le territoire français de stockage de gaz naturel en cavités salines. Sur l'illustration numéro 13, on voit où ils sont positionnés. Je regarde ma collègue, Emmanuelle WICQUART, qui a bien connu ces projets de Tersanne et Etrez de Manosque, sur les dates de mise en service. Est-ce que, Emmanuelle, tu peux donner une réponse ?

Emmanuelle WICQUART

Oui... Je suis désolée. Je n'ai pas les dates vraiment précises. On est dans les années 80-84 pour le dernier. Cela évolue, sur Etrez, il y a encore des cavités qui sont créées sur le site de Manosque qui est effectivement une phase 2 qui va se faire. Donc, le démarrage de ces sites de stockage est dans les années 80, mais cela se développe encore. Cela évolue, si tu préfères. Alors, il y a une très bonne acceptation... bon, je ne les connais pas tous, une très bonne acceptation, notamment à Etrez, de ces installations par les habitants et les communes. Je ne sais pas si mes collègues veulent ajouter quelque chose, mais cela c'est un fait tout à fait acquis.

Grégoire RICHEZ

J'avais d'autres questions, je n'ai pas fini d'y répondre, je me permets de reprendre la parole. Vous avez fait référence aux odeurs à Lacq. Bon, Lacq est un gisement de gaz naturel qui a une particularité, c'est qu'il est fortement chargé en particules soufrées, et ce sont ces particules soufrées qui sont responsables des odeurs que vous pouvez sentir à proximité, ou parfois même un peu plus à distance du site. Ici, nous parlons d'un gaz naturel issu du réseau de transport, donc il a été traité en amont, donc il ne contient pas de particules soufrées, il n'est pas porteur d'odeur hormis celle qui lui a été ajoutée pour qu'on puisse le détecter. Donc, une fois encore, vous n'aurez surtout pas à subir des odeurs comme celles issues du gisement de Lacq, pas du tout, c'est du gaz naturel issu du réseau de transport uniquement qui sera stocké dans le stockage. Enfin, vous avez fait référence à des derricks. On parle des mats de forage, cela intervient de façon relativement ponctuelle dans le déroulé du chantier. Si vous avez suivi le forage en 2010, le mat de forage est resté peut-être deux mois, trois mois en place et terminé ! Et donc, voilà ! Ce sont les ordres de grandeurs, donc vous le verrez plusieurs fois peut-être partir et revenir, mais il ne reste jamais de façon permanente plus de trois mois.

Patrick VILHEM

Bonjour ! Je suis Monsieur VILHEM, je suis habitant de Pouillon. J'ai des questions, quatre questions. La première, très technique : est-ce qu'il y a un risque de subsidence, c'est-à-dire d'effondrement des cavités quand elles sont libérées dès qu'il n'y a rien dedans ? Deuxièmement, c'est très clair, cela doit être très, très simple pour vous de nous le dire, le périmètre Seveso est-il autour de la station d'extraction et de pompage ou à la verticale des puits ? Et ensuite, quel est le diamètre ? Troisième question. J'ai remarqué que les dômes de sel vous intéressaient, les nôtres plus particulièrement parce qu'ils étaient très près de la mer. Cela permettait d'évacuer. En revanche, je pense que toutes les zones que vous avez montrées, qui détenaient le même sel, étaient toutes des zones chimiques. Oui, il y a une très forte industrie chimique. D'ailleurs, pour beaucoup, liée justement dans un premier temps à l'extraction de ce sel. Alors, je ne comprends pas qu'on ne puisse rien faire du nôtre. A partir de là, je me dis que vous avez investi 650 millions d'euros pour cela. J'ai une autre question ; les retombées fiscales pour la commune, c'est facile à dire, c'est de combien ? Il y a un site, vous vendez à un certain prix, il y a un Code minier, et il y a des actions forfaitaires,

est-ce que c'est 800 000 euros ou quelque chose comme cela ? C'est au prorata du nombre de kilomètres de tubes que vous mettez, et cetera. Donc, cela vous pouvez le dire. Enfin, vous avez dit que vous êtes le service public... enfin, vous n'êtes pas le seul parce qu'il y a d'autres personnes là-dedans qu'on a vues sur l'autre site. Vous allez exploiter le bien d'une collectivité, un dôme de sel. Ailleurs, on en a fait autre chose. Dans une certaine mesure, sans vouloir aller un petit peu trop loin, mais il y a ici un potentiel, c'est un peu comme si vous preniez une forêt pour en extraire les feuilles et vous brûliez dans un coin le bois. Vous n'hypothéquez pas seulement les cavités, vous hypothéquez la totalité du dôme de sel qui a un intérêt. La preuve, c'est que toutes les industries chimiques se sont créées là-bas. Avec cela, on fait du chlore, on fait du soufre... enfin, ce n'est pas à vous que je vais expliquer tout cela. On fait du plastique, on fait plein de choses. Là, vous me donnez 15 emplois. Quelque part, vous investissez 650 millions d'euros, vous nous créez une zone Seveso, vous nous donnez 15 emplois, c'est chouette. Si vous investissez 650 millions d'euros, c'est que le retour doit être proportionné. Donc, la question va maintenant au président de la commission : « Est-il possible, dans le cadre de ce débat public, qu'à partir du moment où on s'aperçoit qu'une société gaspille quelque peu le potentiel intrinsèque d'un territoire, même si elle est à l'origine de ce débat public, de considérer en réponse que l'attribution de la concession ne peut se faire qu'à condition qu'il y ait un certain nombre d'emplois induits, et notamment pas de gaspillage de tout cela, voire demander éventuellement à d'autres opérateurs, comme GDF, comme Total, s'ils ne trouveraient pas quelques synergies possibles avec Arkema qui n'est pas loin, ou avec quelques autres industriels chimiques pour nous emmener un peu plus d'emplois et un peu plus d'intérêts qu'une zone Seveso et 15 emplois. Merci.

Claude BERNET

Je vais répondre à votre question, ce qui laissera à Monsieur BELLEC et son équipe le temps de préparer des réponses à ces séries de questions intéressantes. Alors, moi, je note votre position. Votre position, c'est de dire : « Ne vaudrait-il pas mieux que l'Etat, par exemple, essaie de maximiser l'intérêt public autour de ce projet ? ». Mais vous vous adressez au Président de la Commission, le Président de la Commission il n'est là que pour noter votre proposition, ce n'est pas moi qui vais vous répondre, je n'ai pas, ni mes collègues, Dieu merci d'ailleurs, nous n'avons aucun pouvoir de décision. Nous avons simplement le pouvoir de faire remonter les propositions dont celles que vous avez faites là, elles méritent d'être connues, comme bien d'autres, elles méritent d'être remontées, voilà. Simplement pour vous dire quels sont les pouvoirs de la commission. Les pouvoirs de la commission, c'est d'ouvrir ses oreilles et de bien comprendre ce qui se dit et de le faire remonter. Ce n'est pas de prendre des décisions sur l'utilisation du patrimoine, de la richesse patrimoniale de la collectivité. Je vous rappelle tout de même qu'une opération de ce type pour être faite, nécessite des autorisations administratives. On est dans le régime minier, il y a un Code minier, un Code de l'environnement minier, et donc à la lumière de tout cela que les choses seront faites. Mais enfin, voilà, moi je note votre position. Et par ailleurs, je donne la parole à Monsieur BELLEC.

Michel BELLEC

Je vais répondre à votre question sur, effectivement, le rapport que vous jugez disproportionné entre l'investissement fait et les emplois créés. Après, mon collègue ira sur les deux questions plus techniques. Bon, je comprends que cela puisse paraître choquant un tel montant d'investissement par rapport à ces emplois créés. Je dirais quand même sur les emplois, c'est 250 personnes pendant la durée du chantier, une durée de 5 ans, donc 250 personnes ce n'est pas négligeable dans n'importe quel département, c'est important. Donc, cela fait toute une activité autour durant cette période chantier ; et puis après, ce sont les emplois, une fois que l'exploitation démarre après les 5 ans de chantier, ce sont effectivement des emplois directs mais également aussi des emplois indirects. Donc, quand vous dites 15, il faut aussi prendre 250 personnes pendant 5 ans avec des emplois induits autour, et après les emplois directs plus les emplois indirects, c'était autour de 45, 55, donc c'est aussi plus que 15 mais cela reste, c'est vrai, pas beaucoup par rapport à un montant de 650 millions. Mais là, c'est la spécificité de l'industrie dont nous sommes à EDF avec d'autres et aussi TIGF dans la salle, aussi les sociétés du groupe GDF-Suez, ce sont les sociétés qui travaillent dans le monde de l'énergie, qui est un monde qui est... qui demande beaucoup d'investissements par rapport aux emplois créés, mais ces investissements sont importants pour faire tourner un pays, c'est vrai « c'est le sang qui circule dans le corps ». Si vous n'avez pas d'énergie, c'est comme l'eau, mais on ne peut pas faire fonctionner un pays, faire tourner les usines, chauffer les maisons des habitants, voilà, c'est la spécificité de ce métier, il est comme cela, il faut beaucoup investir. Et c'est donc une responsabilité.

Patrick VILHEM

Sur le site de Vauvert où se trouve votre concurrent, le sel est utilisé.

Michel BELLEC

Je vais revenir sur l'utilisation du sel, mais bon... Je dirais quand même... enfin, c'est la responsabilité des industries énergétiques. Et si je prends l'exemple d'EDF en particulier, que je représente ici, EDF, par son activité économique, par les choix de production qu'elle a faits en particulier dans le domaine du nucléaire, produit aujourd'hui, vend aux consommateurs, qu'ils soient des consommateurs particuliers comme nous tous, ou des consommateurs industriels, l'électricité qui est largement inférieure au prix moyen européen. C'est en cela que EDF participe au développement de la collectivité dans laquelle elle est insérée, et crée aussi des emplois parce que le prix de l'électricité, pour des industries qui sont en compétition, est moins élevé en France qu'en Allemagne. C'est tellement vrai que des industriels d'autres pays se plaignent toujours, en mettant en accusation EDF qui serait subventionnée par le gouvernement français, ce qui est complètement faux, d'ailleurs. Mais donc, voilà, à EDF, on n'est pas là pour créer des emplois... par définition, on est là pour faire notre métier, produire de l'électricité, la transporter et la distribuer à un coût qui sera compétitif, et c'est ce que nous faisons. Donc, pareil, sur cet investissement-là, on le décidera après, comme l'a rappelé Monsieur le Président Bernet. Toutes les autorisations qui nous ont été données ou pas données, les autorisations de permis et de forage, les concessions qui sont nécessaires pour faire fonctionner et exploiter ce stockage, elles ne seront données évidemment que si cela a un sens pour la collectivité, et aussi, évidemment, un sens pour EDF en tant qu'investisseur. Mais cela, c'est normal ! Et nous considérons que dans le monde vers lequel nous allons, où il y aura un rééquilibrage des méthodes de

production de l'électricité, avec plus d'énergie renouvelable, il faudra aussi plus de centrales fonctionnant au gaz, donc des investissements dans des stockages de ce type, tel que nous le prévoyons ici. Sur l'utilisation du sel, nous serions évidemment très heureux si nous pouvions utiliser le sel sans avoir à le rejeter à la mer. Ce serait effectivement bien plus intelligent, je dirais. Et si on peut le faire, on le fera, si on peut trouver des solutions c'est ce que nous rappelait mon collègue, Grégoire RICHEZ tout à l'heure, nous travaillons avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes pour voir quelle valorisation nous pouvons avoir sur la saumure, s'il y a des possibilités de créer une industrie, créer des emplois. Donc, il y a quelques pistes autour de l'aquaculture, de la thalassothérapie. Je pense qu'on trouvera... La créativité est là, le produit est à disposition, et s'il peut créer des emplois, les valoriser, nous en serons très heureux.

Patrick VILHEM

Je ne parle pas du saumon de l'Adour et de la manière de le fumer, une extraction saline comme cela. On parle bien d'industrie chimique, ce dôme de sel est aussi important que celui de Lorraine. Alors, la question que je me pose, c'est : « Est-ce que EDF, spécialisée dans l'énergie, le transport d'énergie et autres, et forcément qu'il aura besoin de ces centrales au gaz, compte tenu de sa faible, je dirais, expérience, en matière de chimie, ne serait pas la personne la moins adaptée pour exploiter ce gisement, si on la compare à Total par exemple qui, elle, développe l'industrie chimique à partir du sel ? ».

Claude BERNET

J'ai demandé au maître d'ouvrage de répondre aux questions techniques précises de monsieur, parce que cela fait trois fois qu'il prend la parole. C'est bien ce dialogue. Mais, il y a peut-être d'autres personnes qui attendent. Alors, allez-y !

Grégoire RICHEZ

Je vais répondre sur les aspects techniques. Sur le risque de subsidence par lequel vous avez commencé, donc la subsidence c'est un phénomène connu qui pourra amener un léger tassement au droit strictement des cavités, un léger tassement du terrain. C'est un phénomène qui est connu, qui est très limité, maximum, quelques millimètres par an, et sur les sites qui sont en exploitation, si on accumulait 30 ou 35 millimètres sur l'historique d'exploitation, c'est le grand maximum. Et cela, cela fait l'objet de prise en compte dans la définition de l'installation, dans sa mise en œuvre. Donc, c'est un risque qui est connu et qui est maîtrisé. Vous aviez ensuite une deuxième question sur ce qu'on appelle les zones de danger autour d'une installation Seveso. Avant que mon collègue Didier Mestrude se prépare à répondre complètement à votre question, je vous signale qu'au titre des études que nous avons confiées à la Commission Particulière de Débat Public, pour être publiées sur le site internet du débat, vous trouverez notamment une notice explicative assez détaillée, assez technique sur ce sujet-là. Et Didier MESTRUDE va vous en résumer le contenu.

Didier MESTRUDE

Je vais essayer toujours. Bon ! Cela ne vous a pas échappé qu'on est un établissement Seveso II. Dans ce cadre-là, vous êtes tenus de regarder tous les scénarios d'accidents possibles dans le cadre de l'urbanisation. Déjà, dans un premier point dans ce cadre-là, au niveau d'EDF, on s'engage très, très clairement à ce que les zones d'effets de scénarios d'urbanisation restent dans l'emprise foncière de l'établissement. Cela c'est déjà le premier point. Pour répondre à une notion de distance, centrée sur chaque procédé, vous évaluez une distance de 250 mètres, dans une première analyse qui est une analyse défavorable, c'est-à-dire on prend le cas majorant, on considère qu'on est dans un désert, qu'on est rupture pleine de tout, les canalisations aériennes, et on prend rejet horizontal. C'est vous dire que déjà dès le départ, dans l'implantation, l'imagination de l'implantation des procédés, on serait déjà dans les pires conditions. Cela, c'est la première étape. Vous avez remarqué aussi qu'on vous a présenté un plan par rapport à l'aplomb du diapir avec une zone qui était orange, qui vous donnait la possibilité d'implantation. Cette implantation, elle n'a pas été faite n'importe comment. Son rôle, cela a été déjà de déterminer quelle était la zone de moindre contrainte pour implanter des ouvrages industriels. Ce qui veut dire que par rapport à ce que je suis en train de vous dire, à peu près dans toutes les zones où il serait possible d'implanter l'équivalent de l'outil industriel, la première maison se trouve par exemple à 600 mètres, la première route se trouve à peu près à 400 mètres. C'est vous dire que même si je prends les cas majorants et les zones d'effets des scénarios majorants, même si je garde les mêmes raisonnements, je ne touche aucun enjeu en termes d'habitation, en termes de vie collective, et cetera, d'usage des routes et tout ce que vous voulez. Un tout petit rappel pour la subsidence, il a oublié, mon collègue, de vous préciser, cela n'est valable que si vous maintenez en pression la cavité. Si vous videz la pression, c'est comme tout le monde. Le poids des terrains fera son effet. Donc, vous maintenez en pression une cavité, la subsidence n'existe pas à concurrence d'un millimètre par an. C'est la moyenne sur les trois stockages en cavités salines en France.

Claude BERNET

Il y a une question à laquelle il n'a pas été répondu, c'est la question de la fiscalité. J'imagine qu'on ne doit pas pouvoir y répondre comme cela. ?

Grégoire RICHEZ

Monsieur le Président, on va prendre un peu de temps pour répondre à cette question, si vous permettez, parce que en plus il y a une réforme dans la fiscalité locale en ce moment qui vient compliquer la réponse. Je vous demande quelques jours, et nous apporterons une réponse à cette question. Merci.

Claude BERNET

Voilà ! La Commission note votre engagement.

Béatrice PRIEUR

Bonsoir ! Béatrice PRIEUR. Je suis exploitante agricole à Bélus, un petit village à côté de Pouillon, je suis technicienne agricole, également docteur en Histoire de l'Art, également

aussi déléguée départementale du Nouveau Centre, dans les Landes, mais je parle en mon nom propre ce soir. Je vous remercie beaucoup de vos exposés, merci de nous avoir convoqués pour ce débat. Moi, j'ai lu avec attention votre projet, de même je l'ai écouté, je trouve que vous répondez très bien aux questions, lorsqu'on analyse, où, quand, comment. Je trouve que vous répondez très bien aux questions « où et comment ». Cependant, la notion de temps est un petit peu mise à l'écart. Donc, mes questions vont porter sur les perspectives et la prospective, c'est-à-dire que l'exploitation... vous parlez d'une exploitation à 2020, 2020, c'est demain, c'est dans huit ans. Une fois que ce site industriel... enfin, combien de temps ce site industriel va-t-il être exploité d'une part ? Puisque le gaz est une énergie fossile et qu'on va en manquer. Donc, une fois que ce site industriel sera exploité, qu'allons-nous faire de ces trous dans les gisements salifères ? Il faut savoir quand même que le sous-sol landais, même si on a l'air, de loin ou de Paris, un petit peu d'une région inculte, le sous-sol landais est sans doute l'un des plus riches au niveau archéologique. A Sorde-l'Abbaye, il y a eu des choses magnifiques qui ont été trouvées, à Brassempouy... nous avons la Dame de Brassempouy qui est la première représentation humaine connue au monde. Donc voilà, on a un sous-sol archéologique très riche, donc j'espère que ce projet, même s'il a l'air fabuleux, ne le détruira pas. Donc voilà, ma question est une fois que ces trous dans les gisements de sel seront effectués, qu'allez-vous en faire ? Et deuxièmement, vous avez dit que ce stockage est très appréciable pour alimenter une centrale nucléaire... une centrale, pardon... une centrale, et ce procédé donc est très rapide et réactif, et donc quelle est la centrale que vous allez alimenter ?

Grégoire RICHEZ

Je vais commencer par répondre à la dernière question si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Comme l'a indiqué Michel BELLEC, le projet de stockage sera raccordé au réseau de transport de gaz qui est, dans la région, exploitée par TIGF, qui est exploitée par GDF au-delà, et donc ce stockage aura la capacité à venir alimenter n'importe quelle centrale en gaz en France. Michel vous a parlé de notre centrale en Lorraine, de celle qui va bientôt démarrer à Martigues, en Provence-Côtes d'Azur. Donc voilà, il n'y a pas de localisation particulière entre un stockage et une centrale particulière. Non, le stockage participe à l'ensemble de nos besoins pour nos différents moyens de production. Sur la partie archéologie, nous avons commencé à regarder ce point de vue avec nos bureaux d'études qui sont généralement de la région, d'ailleurs, qui travaillent sur le sujet, on n'a pas identifié stricto sensu sur les parties du territoire qui nous intéressent d'enjeux archéologiques importants. Mais c'est un sujet sur lequel de toute façon on sera vigilant. Comme nous l'avons indiqué, nous allons avoir des phases de concertation ultérieures. Lorsque nous serons amenés à préciser, par exemple, le tracé du saumoduc, ou alors nous serons amenés à préciser le site d'implantation du stockage, et l'existence du site archéologique pourrait être pris en compte le moment venu, et bien évidemment nous procéderons, le cas échéant, aux fouilles qui pourraient s'imposer... à défaut, évidemment, de pouvoir éviter ces zones.

Vous aviez l'air d'avoir des inquiétudes en termes de durée de vie d'un projet de stockage, comparé aux gisements résiduels de gaz. Je n'ai plus exactement tous les chiffres en tête, mais on sait en gros que les réserves de gaz prouvées permettent d'envisager une centaine d'années d'exploitation du gaz, et donc un stockage a largement la capacité à se voir, je veux dire, complètement utilisé à l'intérieur de cet horizon de temps. Enfin, sur la durée d'exploitation de ce genre de stockage, jusqu'à maintenant le retour de l'expérience, pas

uniquement français mais plus international, montre que de tels stockages existent depuis 30 ans, 40 ans sans problème majeur. Et c'est tout à fait dans ce genre d'horizon de temps que nous souhaitons nous inscrire. Le cas échéant, il existe des procédures qui permettent la fermeture de ce genre de stockage et leur mise en sécurité complète. Et cela, c'est une opération très particulière sur laquelle d'ores et déjà l'Etat est très vigilant, et sera de toute façon amené à exercer un contrôle très précis.

Michel BELLEC

Juste pour une explication sur le fonctionnement du réseau de gaz naturel en France, qui est un complément de réponse, madame, à votre question par rapport à ce qu'a dit mon collègue. Si on va sur l'illustration numéro 12, on voit comment est approvisionné le réseau de transport de gaz en France ; je vous l'avais montré précédemment dans mon exposé, il y a une augmentation très forte de la consommation de gaz naturel depuis une vingtaine d'années, et concomitamment une diminution de la production, parce que c'est essentiellement le gisement de Lacq qui produisait et qui est en voie d'extinction. Et aujourd'hui, le réseau de transport de gaz naturel en France est interconnecté avec des arrivées de gaz de Norvège et de Hollande, qui viennent au Nord de la France. Quand le terminal de Dunkerque, qui est développé par Gaz de France, sera mis en service en 2015, le gaz arrivera à Dunkerque pipeline, par terminal méthanier. Le gaz arrive déjà dans le Nord de la France à Dunkerque et à Taisnières en venant de Norvège d'une part, de Hollande d'autre part. Il vient également dans l'Est de la France. Le gaz qui vient de Russie arrive à Obergailbach en Lorraine. En fait, il y a trois tiers qui alimentent le réseau de transport de gaz en France : un tiers qui vient du Nord, donc on vient de le voir ; un tiers de l'Est, c'est le gaz russe et un tiers qui vient du Sud, qui vient par des terminaux méthaniers à Fos-sur-Mer d'une part, et à Montoir-de-Bretagne d'autre part. Donc, ce réseau est interconnecté, en fait. Et les stockages de gaz, on l'a vu sur l'illustration précédente, c'était l'illustration numéro 13... Donc, associé à ce réseau de transport de gaz, associé à ces stockages de gaz naturel existants, c'est ainsi qu'est assurée la sécurité de l'approvisionnement de gaz naturel en France. Voilà ! Donc, ce n'est pas un stockage dédié à une centrale, c'est l'ensemble du réseau avec des stockages existants sur le réseau qui assure la sécurité de l'approvisionnement. C'est un peu comme en électricité, il y a des centrales qui sont nucléaires, ou des centrales à gaz, ou des centrales à charbon, des éoliennes aussi maintenant que l'on va développer, et qui sont disséminées sur le territoire français, et il y a là un réseau, cela s'appelle le Réseau de Transport d'Electricité, c'est d'ailleurs le nom de la société qui s'en occupe, qui interconnecte ces centrales pour assurer l'équilibre permanent de la consommation et de la production.

Claude BERNET

Il y avait une question qui nous a été posée par écrit. Comme j'ai dit tout à l'heure que nous y répondrions, je vais demander à Claire de LOYNES de lire cette question.

Claire de LOYNES

Ce sont deux questions de Christine LADEUX : « Puisque le site de Lacq arrive à sa fin, vous l'avez dit, vers 2013, pourquoi ne peut-on pas utiliser ce site pour le stockage de gaz

naturel ? » ; deuxième question, tout à fait différente : « Sur la question des rejets en mer, n'est-ce pas un nouvel élément perturbateur pour la faune et la flore maritime ? Maîtrise-t-on tout sur la notion environnementale de ces rejets ? ».

Grégoire RICHEZ

En ce qui concerne l'utilisation du site de Lacq ; comme je l'ai indiqué, c'est un site qui a servi à faire de la production, mais il a une difficulté, c'est qu'il est riche en éléments soufrés. Et donc, tout stockage de gaz à Lacq nécessiterait de remettre en œuvre des processus de traitement du gaz qui sont volumineux, lourds, et je crois avoir compris générateurs d'odeur. Donc, c'est un procédé qui serait beaucoup plus compliqué, et qui serait susceptible de générer des impacts. Donc, aujourd'hui, j'ai cru comprendre que le site de Lacq pourrait être envisagé pour aller stocker non pas du gaz naturel mais du CO₂, mais c'est un sujet qui nous écarte du débat de ce soir. Sur les rejets en mer, je peux effectivement vous assurer... et là encore je vous invite à aller visiter sur le site de la CPDP les études à ce sujet. Nous avons mené tout un ensemble d'études sur les impacts de ce rejet en mer. Encore une fois, ils resteraient très localisés au fond de l'eau dans les cinquante premiers mètres autour du refoulement de la saumure, et nous avons déjà entamé, en fait, quelques campagnes de prélèvements autour des zones potentiellement concernées, de façon à pouvoir faire une première évaluation, des inventaires en faune et flore, et ces mesures-là seront bien évidemment mises en œuvre, prolongées tout au cours de la vie du projet, et de façon à pouvoir effectivement confirmer et attester de façon réelle l'absence d'impact sur la faune et la flore.

Claude BERNET

Je veux simplement préciser dans ce domaine, c'est une information que je donne à l'assistance, que la Commission a prévu une réunion spécifique avec le Comité régional des pêches maritimes, puisqu'il y a, non seulement à Capbreton mais à Arcachon et à Saint-Jean-de-Luz, des pêcheurs qui pratiquent cette zone. Et donc, on considérerait qu'il y avait nécessité d'un bon exposé sur ces affaires-là qui, effectivement, peuvent émouvoir le monde de la pêche. Pas seulement lui d'ailleurs, parce que la question qui était posée était plus large que cela, et portait sur la faune et la flore et l'espace naturel. On va passer à des questions suivantes. Monsieur, là. Très bien.

Jean-Bernard DARRIAU

Oui, bonsoir ! Jean-Bernard DARRIAU à Mimbaste. Voilà. Moi, je serais futur riverain de ce site... et moi, je trouve qu'on n'a pas quand même répondu encore sur les nuisances et les dangers du site. Parce que quand on va sur le site d'Etrez et Tersanne, autour de la station centrale, les zones d'information et d'évacuation sont de 850 mètres et 250 mètres autour des puits. Et vous n'avez pas encore défini exactement l'emplacement. Donc, je ne vois pas comment, nous, on peut avoir des garanties en tant que riverains. Voilà. Et je voulais dire aussi sur Etrez et Tersanne, les sites évoluent en permanence. Donc, pour le moment, vous nous donnez 30 hectares, mais qu'est-ce qui nous dit que, dans quelques années, les puits ne seront pas, par exemple, comme à Etrez, il y a des puits à 2 kilomètres ; à Tersanne, ils sont en train de faire une extension à 7 kilomètres. Voilà ! Donc, tout cela, ce sont des

questions auxquelles vous ne nous avez pas répondu. Peut-être qu'aujourd'hui, vous ne pouvez pas y répondre, mais dans l'avenir, j'espère que vous allez répondre à cela. Voilà ! Et autre chose, moi, j'avais pris contact à Etrez, avec une association qui s'appelle Riverains d'Etrez. D'ailleurs, vous pouvez aller voir sur le site internet. Et ils ont monté cette association pour participer aux CLIC, et voilà. Donc, j'invite les riverains, si le projet se fait à se réunir et à participer aux débats qui auront lieu plus tard.

Claude BERNET

Pour l'information, c'est dans la règle, d'accord. Vous avez la parole.

Grégoire RICHEZ

Tout d'abord, effectivement, vous indiquez qu'il y aurait un CLIC qui sera mis en œuvre si le projet vient à se réaliser. Et bien évidemment, c'est le lieu naturel d'expression et d'échange avec les associations et à commencer par les associations de riverains, bien sûr. Donc, c'est une démarche à laquelle nous sommes tout à fait prêts et ouverts. Vous évoquez des capacités d'extension du site, le projet que nous vous présentons envisage une douzaine de cavités, à un montant d'investissement qui est déjà relativement significatif et des durées de mise en œuvre qui sont déjà relativement longues, et comme vous l'avez cité, comme vous l'avez indiqué vous-même, je ne me sens pas du tout légitime à parler d'extension ultérieure d'une installation qui, aujourd'hui, n'existe que sur le papier. Donc, je ne peux pas vous apporter de garantie dans un sens ou dans l'autre. Je comprends cependant que la phase du débat public que nous commençons aujourd'hui pourrait s'appliquer aussi à une extension majeure si le site venait à être créé, et dans ce cas-là, vous auriez de nouveau la capacité à vous exprimer. Sur les aspects « étude de dangers », votre questionnement supplémentaire, je vais de nouveau faire appel à Didier Mestrude et à ses lumières. Merci.

Didier MESTRUDE

Je complète la réponse par rapport à Etrez. Effectivement, Etrez est en phase de développement, ils ont quand même attendu 30 ans pour faire la deuxième phase de développement. Mais je vous rappelle que, avant tout, c'est pour servir les besoins de Solvay. Cela, c'était pour clore par rapport à cela. Vous me faites part d'une zone de dégagement de 850 mètres autour des puits, oui, bien sûr. Si on est dans le cadre de Seveso, vous êtes obligés d'établir des plans d'urgence, et d'imaginer des scénarios majorants en dehors de toute probabilité d'occurrence, et vous prenez le cas majorant des zones d'effet auxquelles vous rajoutez une zone de sécurité pour organiser les secours. C'est grosso modo pour permettre aux secours de bloquer les voies d'accès, pour éviter d'aller sur la zone à risque, pour permettre aux pompiers d'établir leur PC de commandement et d'amener tous leurs équipements utiles à lutter contre l'incident. Donc, effectivement, les 850 mètres, c'est tout à fait plausible. Oui, les 850 mètres, cela fait partie des plans d'urgence. Cela ne veut pas dire pour autant que ce risque existe en tant que probabilité. Quand je vous ai dit, par exemple, qu'on intégrait les scénarios d'urbanisation à l'intérieur de l'emprise foncière des établissements, on parle quand même de scénarios d'accident à hauteur d'une fois tous les

1 000 ans. Ce dont vous êtes en train de parler dans les plans d'urgence, on est déjà à ce qu'on appelle dix puissance six, c'est-à-dire tous les 100 000 ans.

Jean-Daniel MACIA

Bonsoir à tous ! Daniel MACIA, j'habite Misson, je suis retraité. On parle beaucoup de tout ce qui se passe à la surface, j'ai entendu parler de beaucoup de choses en surface. Moi, ce qui m'inquiète, comme peut-être beaucoup de gens qui sont ici, c'est le chiffre annoncé, si le projet aboutit, bien sûr : 600 millions de mètres cubes. Alors, j'ai fait un petit calcul parce que moi, cela ne me parle pas. Vous savez, quand on en arrive, c'est comme les milliards avec certains politiciens, on ne sait plus où on en est. Et je me suis rendu compte qu'en fait, cela représentait si on les mettait bout à bout, tout cela mène à ma question. Si on les mettait bout à bout, tous ces mètres cubes, nous pourrions faire à l'Équateur, sachant que la terre fait environ 40 000 kilomètres de circonférence, on pourrait faire 15 fois le tour de la terre. Alors, cela, déjà, c'est un peu plus parlant. Après, un cube, tout le monde l'imagine. Si on pouvait réaliser un cube pour mettre..., les techniciens pourront me contredire ou faire le calcul, il est approximatif, si on pouvait réaliser un cube pour mettre ces 600 millions de mètres cubes : nous aurions un cube qui ferait 850 mètres sur 850 mètres sur 850 mètres, voilà. Donc, cela fait beaucoup. Et moi, ce qui m'inquiète, c'est le côté sécurité. Je veux dire par-là que, imaginons... alors, la question est double. Imaginons, je sais que vous avez parlé de sécurité, de gardiennage et autres, mais que nous vivons une époque assez mouvementée qu'il y ait, par exemple, un terroriste qui vient y déposer une bombe. Qu'est-ce qui se passerait ? Cela, cela serait le côté volontaire humain. Après, il y a le côté, comment vous dire, physique naturel. Qu'est-ce qui se passerait sachant qu'on est quand même dans une région, et personne ne démentira, qu'on est dans une région qui très foudroyée. Imaginons qu'il y ait des éclairs et de la foudre qui tombent sur toutes vos installations. Que se passe-t-il ? Voilà ma question. J'aimerais savoir si cela va exploser ou pas, parce que moi, je m'inquiète, cela fera beaucoup de gaz. Voilà mes deux questions. Merci.

Michel BELLEC

Avant de vous répondre Monsieur, je rappellerai quelque chose qui est bien connu par nous tous. C'est que l'énergie, on en a besoin, pour nos activités quotidiennes, je vous disais tout à l'heure, pour faire tourner un pays. Donc, on ne peut malheureusement pas aujourd'hui se passer d'énergie. Et l'énergie gazière, elle a un intérêt quand même très fort, c'est que, justement, le gaz, il peut se comprimer. Et si on regarde l'emprise au sol du stockage que nous envisageons, 600 millions de mètres cubes, c'est finalement une emprise au sol qui n'occupe que 6 hectares. Il est comprimé à une pression qui peut aller jusqu'à 200 bars, et donc, voilà, le gaz permet de se comprimer, c'est sa propriété... Et en plus de l'injecter dans le sous-sol, le gaz naturel vient du sous-sol, on le réinjecte dans le sous-sol, et on limite toutes les questions, finalement, une bonne partie des questions environnementales avec ce procédé. Il a aussi un autre intérêt, le gaz, c'est qu'on peut le liquéfier. Le gaz, si on l'amène à une température de moins 160 degrés, il devient liquide et il devient transportable. Donc, je rappelle cela simplement parce que je crois que c'est aussi parlant comme vos

comparaisons étaient parlantes également, mais le fait qu'on puisse le comprimer, qu'on puisse le liquéfier lui donne une grande souplesse, finalement, d'utilisation.

Grégoire RICHEZ

Alors, je vais compléter, effectivement. Les 600 millions de mètres cubes qui sont évoqués comme étant le volume objectif du stockage, cela correspond, effectivement, aux 600 millions de mètres cubes rendus, j'allais dire, à votre gazinière. Mais il est comme l'a indiqué Michel BELLEC, il est stocké dans le sous-sol à des pressions de l'ordre de 200 bars qui permettent de réduire son volume. Et c'est pour cela qu'on peut parler d'arriver à ce volume de stockage dans une douzaine de cavités, chacune ayant globalement 400 000 mètres cubes de volume individuel. Donc, c'est par ce biais-là qu'on arrive à stocker le volume, et encore une fois, ce volume de gaz, il est stocké 1 000 mètres sous terre. Et là, il est bien protégé, notamment des actions, aux terroristes que vous avez pu indiquer. Les installations en surface sont très légères, elles ont des volumes beaucoup plus réduits, et donc, le risque terroriste, on s'en garde tout de même, on met du gardiennage ainsi de suite, mais l'impact d'une agression physique sur les installations de surface serait très limité ; le volume de gaz, il est 1 000 mètres sous terre. Ah oui, pardon, on me signale que j'ai oublié de répondre à une de vos questions sur la foudre. Au titre des exigences de sécurité qui s'appliquent à nos installations, nous devons bien évidemment mener une étude particulière sur la foudre, et chaque équipement devra faire l'objet de protection et de mise à la terre, et ces conceptions-là sont vérifiées avant mise en service de l'installation et font l'objet de contrôle périodique par des services agréés par l'Etat.

Christophe BALLOUHEY

Bonjour ! Oui, Christophe BALLOUHEY, habitant à Mimbaste. J'ai trois courtes questions. La première, qu'est-ce qui a présidé, qu'est-ce qui a décidé de la classification de l'établissement en Seveso II ? Puisque vous nous parlez beaucoup de sécurisation, mais quels sont les risques, finalement ? Puis, deuxième question : Y aura-t-il des conséquences sur le réseau hydrographique ? Localement, il y a quelques sources qui sortent, il y a des rivières. Quelles sont les conséquences ? Et puis, troisièmement, je crois qu'il y a une entreprise qui utilise du sel venant de ce secteur. Y aura-t-il des impacts sur cette entreprise ? Merci.

Grégoire RICHEZ

Je vais essayer de vous répondre aussi de façon claire, sur ces trois sujets-là. La classification Seveso II de l'établissement, elle est déterminée par les quantités de matériaux combustibles présentes dans l'établissement. C'est la raison principale qui amène à définir ce qu'est une installation classée, étant donné les volumes de matériels combustibles concernés. Quand bien même ils sont dans le sous-sol, ils sont pris en compte pour l'établissement de la classification de l'installation. Donc, c'est cet aspect-là, uniquement, qui amène à la classification niveau 2 de l'installation.

Conséquences sur le réseau hydrographique : lorsque le site aura été retenu, évidemment, nous étudierons tout : l'état des pentes, tous les ruissellements, et nous serons vigilants dans la définition de nos installations de façon à ne pas venir perturber les écoulements naturels ; il faut savoir les reconstituer tout en évitant, tout en contrôlant éventuellement

que la pluie, par exemple, qui soit tombée sur des parties industrielles de l'installation, soit bien collectée et contrôlée avant éventuel rejet. Par ailleurs, un autre aspect du projet qui pourrait venir perturber l'hydrographie, c'est tout ce qui concerne le saumoduc. Un sujet qui est, nous le savons, traité dans ce genre de mise en œuvre pour ces ouvrages, c'est évidemment tout ce qu'il y a de la prise en compte des réseaux d'irrigation. Là encore, nous avons des habitudes de concertation pour bien prendre en compte et restaurer surtout l'irrigation lors de nos chantiers. Et de même, sur toute la longueur du tracé, tous les écoulements auront été pris en compte pour assurer, après travaux, mais également être vigilants, pendant la phase travaux, à maintenir l'état hydrographique dans les Landes. Et encore une fois, je vous ai présenté quelques exemples de mises en œuvre qu'on faisait pour s'assurer, évidemment, de préserver cette ressource pendant la construction et nous serons bien vigilants. Troisième point, troisième point sur les Salins du Midi, donc, c'est sur l'usage du sel. Nous sommes en contact direct avec les Salins du Midi. Nous les avons rencontrés de longue date, et pratiquement dès l'origine du projet. Nous évaluons avec eux la capacité à ce qu'ils puissent produire une part du sel à partir de nos rejets d'eau salée pendant le lessivage des cavités. Cela pourrait concerner une part de la production d'eau salée, mais une part minimale parce qu'ils n'ont pas de besoins importants. Nous avons un bon niveau de relation avec eux et ils sont convaincus que notre projet ne gêne pas leur production. Bien au contraire, puisque nous pouvons, éventuellement, leur apporter de la saumure, s'ils le souhaitent, pour faciliter leur production de sel.

Didier LALISSE

Didier LALISSE, Rivière, riverain d'une canalisation de gaz haute pression de TIGF. Donc, je vois déjà l'impact sur l'environnement de ces canalisations dites propres. Je voudrais savoir, après les 30 ou 40 années de service de ce stockage, comment vous allez empêcher les effondrements miniers ? Comme dans toutes les régions minières, tant que c'est en exploitation, en général, il n'y a pas de problème. C'est après que les problèmes surviennent. Vu la taille du trou, la cavité que vous allez faire, quand on voit les anciennes salines qui avaient été faites sur Dax, et les effondrements qui ont eu lieu, que pour les reboucher, on a dû utiliser quatre fois plus de volumes que ce qui avait été exploité à l'époque, parce que, apparemment, les eaux de ruissellements ont continué à creuser dans ces mines. Qu'allez-vous faire avec ces mines ? Vous parlez d'étanchéité au niveau du forage, qu'il n'y aura pas de problème de remontée de gaz, vous allez donc tuber les forages, je suppose. Vous précisez avec quelle matière vous allez pouvoir tuber, puisque d'un côté, vous aurez un produit très corrosif qui sera une saumure de sel ; un gaz, sous pression de 200 bars à peu près au retour, si j'ai bien compris. Ensuite, au niveau de ce gaz, est-ce qu'il est soluble dans l'eau, puisque c'est du méthane ? Est-ce qu'il y a une solubilité dans l'eau ou dans le sel ? Est-ce que le sel restera imprégné de ce gaz ? Quel est le pourcentage de perte que ces réservoirs ont, puisque, apparemment, c'est un forage qui n'est pas... ? Comment vous allez contrôler qu'il y ait étanchéité, et sous quelle tolérance de fuite, il sera mis en service ? Pour l'oléoduc qui va permettre d'amener l'eau de mer et de ramener la saumure à l'océan, après le forage, est-ce qu'il sera démonté ou est-ce qu'il sera abandonné sur les terres ? Pardon. Merci ! Au niveau du sel qui est extrait par rapport à certains forages à d'autres stockages, apparemment, dans d'autres régions, c'est plutôt du potasse que du sel. Ici, c'est du sel. A quel pourcentage de pureté, il est ce sel ? Et quelles sont les impuretés qu'il y a

dans ces mines de sel, ici dans la région ? Vous nous avez dit que les mines de sel résistent à une très haute pression : quelle est la limite maximum de résistance de pression ? Puisque vous nous dites qu'elles seront en service à peu près à 200 bars, que tant que c'est en pression, il n'y aura pas d'effondrement, c'est certain. Mais quelle est la limite de fracturation de ces réservoirs ? Pour des réservoirs en acier pour un gaz, il y a des pressions d'essai qui sont 10 ou 15 fois la pression de service. Est-ce que vous allez pratiquer des essais aux mêmes normes de sécurité ? Merci.

Grégoire RICHEZ

Tout d'abord, vous vous inquiétez, et je le comprends. Ce qu'il s'est passé à Dax, c'est sur la fin de vie de l'ouvrage. Je vais d'abord faire une précision, je répète encore une fois, les cavités, elles sont envisagées à 1 000 mètres de profondeur. Je vous ai indiqué un ordre de grandeur de la taille de chacune des cavités, un diamètre de 50 mètres, un kilomètre de long. Vous avez là, une vue... : la maison n'est pas du tout à l'échelle mais vous voyez une taille éventuelle de cavité par rapport à la profondeur du sol. On est très, très profond, comparé aux salines auxquelles vous faisiez référence. Et à cette profondeur-là, on ne peut pas du tout obtenir le genre d'effet que ce que vous évoquiez à Dax. Sur les matériaux mis en œuvre pour les puits, vous avez raison, les puits seront effectivement tubés sur toute leur hauteur et feront l'objet également de cimentation aux terrains naturels pour assurer une étanchéité parfaite. Et cette étanchéité, elle est vérifiée à plusieurs occasions. Par ailleurs, les équipements de puits sont conçus de façon à prendre en compte la corrosion, notamment, la corrosion à la saumure. Ce qu'il faut que vous ayez en tête, c'est qu'il y a un tubage extérieur, mais on a des équipements concentrés successifs, et que la saumure, elle est à l'intérieur d'un tubage, qui, elle-même, à l'intérieur d'un autre tube, qui, elle-même, est à l'intérieur d'un autre tube. Donc, c'est l'ensemble de ces précautions qui nous permettent de garantir l'étanchéité et d'éviter tout risque de perte de saumure par corrosion. Sur les aspects solubilité, oui, je reviens sur les aspects solubilité dans le sel. Le sel a cette particularité, c'est qu'il est étanche au gaz, il est étanche de façon générale aux hydrocarbures. Et de la même façon que nous envisageons de développer un projet de stockage du gaz en cavité saline, on peut très bien stocker des produits pétroliers légers ou des hydrocarbures légers en cavité saline. C'est ce qui se pratique sur d'autres sites et il n'y a aucune perte. Sur les fermetures de puits, alors, il y a différentes techniques. A ma connaissance, la plus classique consiste à venir réinjecter de l'eau dans le puits. L'eau va se saturer en sel, et donc, c'est une saumure saturée qui assure la pression à l'intérieur de la cavité, et donc, permet d'assurer une stabilité dans le temps. Et cela fait l'objet de contrôle en fonction du temps. Et c'est ce genre de processus qui est mis en œuvre pour assurer la fin de l'exploitation de ce genre d'ouvrage de façon sûre. C'est une méthode reconnue et approuvée notamment par l'administration.

Didier LALISSE

Dax ? Cela a tenu ? Non, non ! C'était des mines souterraines et elles ont tenu pendant 80, 100 ans avant de s'effondrer. Donc, c'est vrai que si on regarde sur 100 ans, cela va tenir a priori votre système. Mais sur un peu plus longtemps, nos arrière-petits-enfants, ils risquent de se retrouver à 1 000 mètres au lieu de 100 mètres de profondeur ou 200 mètres.

Michel BELLEC

Encore une fois, les ouvrages auxquels on fait référence sont des cavités minées qui ont été construites...

Didier LALISSE

... à la main.

Michel BELLEC

... pratiquement par la main de l'homme dans des couches relativement proches du sol, à une centaine de mètres maximum, on est sur un sujet qui est différent avec les profondeurs que nous envisageons.

Didier LALISSE

Les commentaires que j'ai oubliés tout à l'heure sur la température. Vous avez dit qu'au niveau de température, le gaz n'avait pas de température à 1 000 mètres de profondeur. Pouvez-vous nous donner la température de ces blocs de sel à 1 000 mètres de profondeur ?

Didier MESTRUDE

C'est simplement un gradient de 3 degrés par 100 mètres, le gradient de température.

Didier LALISSE

Donc, cela fait une température qui peut atteindre 50 degrés environ.

Didier MESTRUDE

Oui, à peu près l'eau chaude de Dax qui, elle, est à 64 degrés.

Didier LALISSE

Et est-ce qu'il n'y a pas de risque par rapport à, justement, la profondeur d'origine de ces eaux chaudes thermales et de ces mines de sel ?

Didier MESTRUDE

Non, parce que l'origine n'est pas du tout la même, elle est beaucoup plus basse. L'eau de Dax, pour le peu de renseignements que j'en ai, elle est déjà beaucoup plus basse. Elle est guidée par un point de dolomie qui permet de la ramener en surface. Donc, je crois qu'elle vient d'une origine à peu près à 1 300 mètres, c'est pour cela qu'elle est à 64 degrés. Et on est complètement indépendant du diapir qui nous concerne.

Grégoire RICHEZ

Et effectivement, il est classique dans les stockages de gaz en cavité saline. On sait que le gaz qui va ressortir est habituellement de l'ordre de 40 degrés. C'est une pratique standard que j'ai vue, notamment sur le projet de stockage de gaz en Allemagne où je travaillais précédemment.

Didier LALISSE

Et le point d'explosion du gaz est de quelle température, alors ?

Didier MESTRUDE

Le gaz n'explose pas, il s'enflamme seulement. Et il a besoin...

Didier LALISSE

Mais vous direz cela aux mineurs dans les mines de charbon où c'était du méthane. Le grisou, c'est du méthane. Si vous êtes d'accord ?

Didier MESTRUDE

Oui.

Didier LALISSE

Dans les mines de charbon, elles étaient à moins de 1 000 mètres de profondeur, et les températures étaient très élevées, les explosions fréquentes aussi. Bon ! Il y avait de l'oxygène plus des étincelles.

Didier MESTRUDE

Voilà ! Alors, vous avez tout dit, vous avez tout dit.

Didier LALISSE

Mais en faisant des opérations de maintenance ou autres, puisqu'il y aura des tubages métalliques, il n'y a pas de danger d'étincelles ?

Didier MESTRUDE

Non, non, non ! Il n'y a aucun souci là-dessus. À partir du moment où vous travaillez dans la cavité, vous n'avez pas d'oxygène. Donc déjà, à partir de ce moment-là, le triangle de feu et d'éclair, vous ne pouvez pas avoir de risque d'inflammation ou d'inflammation. Si vous travaillez en surface, vous contrôlez. Vous mettez toutes les mesures adéquates pour

travailler en sécurité. Donc, vous avez des matériels en conséquence, vous avez des matériels ATEX qui permettent de ne pas générer ces points d'ignition qui permettraient d'enflammer. Ensuite, en cas de rejet, très rapidement, les quatre, cinq premiers décollements de la flamme, vous êtes en subsonique. Vous ne pouvez même pas enflammer ! Vous pouvez mettre votre briquet, cela ne s'enflammera pas. Donc, il faut arriver à un dégagement suffisamment important, avec une dilution et un rapport de pourcentage d'oxygène et de gaz, pour arriver dans une zone propice à une inflammation, si vous avez un point d'ignition dans cette partie-là.

Didier LALISSE

Quant aux canalisations, pour l'eau de mer, elles seront démontées ou elles resteront en place, s'il vous plaît ?

Grégoire RICHEZ

Alors, comme on est ouvert à ce sujet-là, nous avons indiqué que nous souhaitons offrir des pistes de valorisation pour l'eau de mer et la saumure. Cela entraînera, bien évidemment, un éventuel partage de l'ouvrage ou une mise à disposition de l'ouvrage avec un autre exploitant, ultérieurement. A défaut, ces canalisations-là seraient neutralisées.

Claude BERNET

Bien ! ce dialogue technique était intéressant ; en tout cas pour la Commission, il est très intéressant. Je vous remercie. J'ai une demande de prise de parole, tout à fait au fond, là. Voilà !

Gérard LEFORT

Gérard LEFORT de Misson, retraité. J'ai plutôt un constat à vous faire part, si vous souhaitez, et une question et une proposition. Le constat, c'est un constat avec la plus grande honnêteté de ma part, et notamment qui est liée à une question de fond, qui a été posée à plusieurs reprises, sur les conséquences éventuelles sur l'immobilier. J'ai acheté cette maison à Misson, il y a 5 mois. J'ai porté une attention particulière au grand projet SNCF. Le projet d'EDF m'a échappé totalement. Si c'était à refaire aujourd'hui, je ne serais pas à Misson. Je vous dis, c'est une honnêteté de ma part. Ma question, maintenant qui est liée directement à la concertation : est-ce que vous avez également à nous informer des différents avis de l'ensemble des élus des villages concernés, des communes concernées ? Proposition : compte tenu de ce projet, qui est quand même un projet très important, je souhaiterais qu'à la fin de la concertation, y compris après le rapport rendu par la Commission, qu'il y ait un vote à l'ensemble de la population concernée. Merci.

Claude BERNET

Alors, votre question s'adresse à la Commission. Il n'est pas prévu, dans le débat public, un recueil spécifique des avis des élus. Mais bien entendu, les collectivités territoriales sont tout à fait en état de s'exprimer, et notamment de s'exprimer à travers des avis pris par les

Conseils municipaux, des délibérations, ou par des cahiers d'acteurs dont je vous ai parlé tout à l'heure, ou des contributions quelles qu'elles soient. Donc, bien entendu, lorsque la Commission fera son travail de synthèse après le 31 janvier 2012, elle prendra en compte aussi les avis des collectivités territoriales. Ce qui signifie que si, par exemple, vous souhaitez créer un mouvement vers l'émission de certains de ces avis, vous avez tout à fait la possibilité de le faire, le débat public est ouvert. Pour l'instant, la loi ne prévoit pas de référendum. La loi de 2002 ne prévoit pas de référendum, que ce soit à l'issue du débat public ou ailleurs. Le referendum local serait une institution nouvelle dans nos institutions puisqu'on parle beaucoup d'institutions nouvelles. Mais, en tout cas, il n'y a pas actuellement de solution juridique au problème que vous posez. Il peut y avoir des référendums qui soient organisés par des collectivités territoriales, justement, et qui tiennent compte des résultats du débat public. Mais cela, ce n'est pas, en tout cas, dans le droit positif actuel.

Michel BELLEC

Oui, je reviens juste sur la question de l'immobilier. Je m'y suis engagé tout à l'heure, nous ferons faire une expertise pour autant qu'elle puisse être mesurable, bien sûr, sur les trois sites de stockage souterrain en cavités salines qui sont actuellement en exploitation en France, et nous la mettrons sur le site.

Cathy BERTRAND

Deux questions donc, juste pour revenir sur ce que vous avez dit sur les propriétés. Je rappelle quand même que quand on passe chez le notaire, c'est spécifié, si vous faites partie d'une zone à risque ; et que pour l'instant, sur nos actes, il est marqué qu'on ne fait pas partie d'une zone à risque, mais prochainement, ce ne sera pas marqué comme cela. Et deuxièmement, je ne suis pas une spécialiste Seveso et j'aurais voulu savoir que représente le deuxième niveau ? Sur combien de niveaux il y a ? Et dans quel sens cela marche le niveau le plus élevé et le niveau le moins élevé ? Merci.

Grégoire RICHEZ

Alors, sur le classement Seveso, je vais vous donner une première réponse, et puis, éventuellement, mes collègues compléteront si besoin. La maîtrise des risques industriels a été l'objet, suite à l'accident malencontreux à Seveso, d'un ensemble de décisions qui avaient commencé donc par une directive Seveso, qui était prise au niveau européen, et qui font que ces types de procédure maintenant sont standardisés entre différents pays. Il y a principalement deux niveaux de classement Seveso, il y a le niveau 1 et le niveau 2 : niveau 1 est « seuil bas », niveau 2 est « seuil haut ». Et donc, de par le fait, le volume de gaz stocké dans le stockage, l'installation serait classée niveau 2, qui est le niveau le plus haut qui soit au titre de cette réglementation. Encore une fois, cela nous impose d'être donc plus prudents, d'avoir des exigences à satisfaire et des contrôles, disons, plus importants de la part de l'Administration. Didier, je ne sais pas si tu veux compléter...

Didier MESTRUDE

Alors, par rapport à votre notaire, je vous rassure tout de suite, l'objectif c'est d'éviter d'avoir cette spécification par rapport à votre acte notarié. C'est bien pour cela qu'on essaye d'implanter les ouvrages pour que les zones d'effets des scénarios qu'on doit traiter à travers Seveso II n'impactent personne. D'autre part, vous êtes aussi couverts par une deuxième mesure à travers Seveso, c'est ce qu'on appelle les PPRT. C'est bien pour cela qu'on est tenu dans l'établissement des documents Seveso II d'étudier toutes les conséquences liées à l'urbanisation.

Grégoire RICHEZ

Les PPRT sont les Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Didier MESTRUDE

En fait, c'est un magnifique plan qui vous permet d'établir un certain type de zonage qui concerne les riverains, en fonction des risques liés aux établissements Seveso. Donc, l'idée, c'est que vous ne soyez dans aucune de ces cases-là qui vous concernerait. Les niveaux Seveso, effectivement, il n'y a que deux niveaux. Donc, cela correspond à un volume de tonnage, 50 tonnes et 200 tonnes, qu'on convertit après en volume gaz. Pour indication, et vous allez comprendre que votre question a quand même un peu d'intérêt pour ceux qui habitent les autres sites, c'est les stockages souterrains ne sont devenus Seveso II que depuis 2005.

Frédéric DULER

Bonsoir ! Je suis l'Adjudant Frédéric Duler des sapeurs-pompiers volontaires de Pouillon. Donc, je souhaitais savoir si dans les sites que vous avez déjà exploités, est-ce que vous avez vos propres sapeurs-pompiers ou bien est-ce que vous faites renforcer les centres de premier appel ? Sachant que nous ne nous sommes que des volontaires, nous sommes une vingtaine, nous effectuons déjà à peu près 500 interventions par an pour 40 heures de formation. Donc, est-ce qu'on va être assujettis à de nouvelles formations ou est-ce que vous, vous conseillez à nos départementaux d'augmenter les effectifs des casernes en poste ? Tout ce qui est matériel, on est déjà très bien dotés par notre département. Mais, au niveau personnel, évidemment, en étant des volontaires, c'est un peu compliqué pour nous. Donc, est-ce que vous pourrez me dire comment vous agissez ? Est-ce que c'est avec des pompiers propres à vous ? Ou est-ce que nous devons encore faire des efforts et notre département, bien sûr, par derrière ?

Grégoire RICHEZ

Alors, bien évidemment, je vais vous répondre à cette question et elle est liée quelque part à la précédente. C'est-à-dire que le classement Seveso du site nous impose, effectivement, d'avoir envisagé à l'avance tous les scénarios d'interventions éventuelles, y compris l'intervention de moyen de lutte contre l'incendie. Alors, mon expérience personnelle, mais elle était allemande, m'invitait à dire qu'en fait, c'était la deuxième voie de celles que nous

avons envisagées, qui a été privilégiée, c'est-à-dire une concertation avec les services de lutte contre l'incendie et de protection des personnes, des locaux, quitte à leur donner des moyens supplémentaires. Mais, pour avoir une réponse vraiment française, je vais inviter Michel Lagors qui a exploité un stockage en France, à vous répondre.

Michel LAGORS

Michel LAGORS, oui. Je peux vous confirmer que nous n'avons pas d'équipes de pompiers dédiés sur le site. Les interventions sont confiées aux casernes pilotées par le SDIS, avec qui nous avons, nous menons des entraînements particuliers pour que ces personnels soient entraînés à l'intervention sur nos sites particuliers. On a la même approche, chez TIGF aussi, autour de ses propres sites.

Jean,May BREDEL

Oui, bonjour ! Monsieur BREDEL de Mimbaste. Alors, moi aussi, je suis à très peu de distance de cette fameuse usine, un petit kilomètre, on va dire, peut-être. Donc, moi, je viens justement du Havre, comme Monsieur a parlé tout à l'heure, qui alors, lui, question Seveso, c'est super parce qu'il y en a partout. Et franchement, cela fait peur à tout le monde. Croyez-moi ! Et on passe par-dessus tout parce qu'il y a l'autoroute qui vient du pont de Normandie, qui passe par-dessus six usines classées Seveso, qu'on a accepté. Donc, cela a été accepté. Alors, je vous dis, moi, personnellement, je suis très près. Et pour le bruit aussi, je voudrais savoir quel niveau de bruit on va avoir ? Parce qu'il va y avoir du bruit quand même, je suppose, vu qu'il y va y avoir l'extraction de gaz. Au départ, quand il va vers le puits pour forer, donc je pense qu'il va y avoir du bruit. A quel niveau cela va être ?

Grégoire RICHEZ

Sur les aspects bruit, je vais distinguer deux éléments dans ma réponse. Un, la phase chantier, et deux, la phase d'exploitation. La phase chantier, vous l'avez déjà vécue, nous avons déjà réalisé un forage. Voilà ! Donc, c'est ce genre d'activité que vous entendrez. Nous avons mené des précautions particulières lors du premier forage en veillant, à l'implantation de notre forage, en veillant à créer des murs anti-bruits avec des moyens naturels lorsque c'était possible, et nous avons réellement l'intention de poursuivre la même démarche dans les travaux ultérieurs. Alors, je ne peux pas exclure que de temps en temps, vous entendiez un outil qui tombe ou un bruit particulier du chantier, mais ne vous attendez pas à beaucoup plus de bruits que cela. Sur la phase exploitation, du gaz qui s'écoule dans un tuyau enterré, cela ne fait pas vraiment beaucoup de bruit, donc ce n'est pas cela que vous risqueriez d'entendre. Les équipements les plus bruyants, entre guillemets, seraient les compresseurs que nous allons utiliser pour pouvoir injecter le gaz dans les cavités. Les compresseurs que nous envisageons, ce sont des compresseurs compacts qui seront installés dans des bâtiments insonorisés et renforcés, et de façon à aller au-delà de la réglementation existante en matière de production sonore d'une installation industrielle de façon à ce qu'à la première habitation concernée, le bruit généré par l'installation à pleine puissance, entre guillemets, ne soit pas supérieur à celui d'une conversation normale qu'on puisse avoir entre

gens, entre bons voisins, cela, à l'extérieur des habitations. Alors, sur le chiffre en décibels. Je passe la parole à Michel LAGORS

Michel LAGORS

La réglementation exige qu'on ne dépasse pas de 4 dB pour le bruit environnant. Donc, je sais qu'aujourd'hui, c'est un bruit très faible, l'ordre d'idée en dB, c'est dans les 27 dB la nuit, quelque chose de très, très calme. Et donc, il faudra qu'on ne dépasse pas 31 dB au point de mesure initial. Un lave-vaisselle, c'est déjà très silencieux, c'est 40 dB. Vous imaginez, c'est quelque chose de très, très faible.

Yves LAHOUN, MAIRE DE POUILLON

Yves LAHOUN, Maire de Pouillon et également Administrateur du SDIS des Landes. Donc, comme je vois que la préoccupation c'est le classement en site Seveso, moi, je peux apporter un éclairage complémentaire landais, qu'apparemment les responsables d'EDF Gaz ne connaissent pas tout à fait, ils ne sont pas Landais ! Donc, actuellement dans les Landes, nous avons neuf sites classés Seveso II. A fort risque, neuf. Neuf sites donc classés Seveso II. Il y en a un entre autres sur le Port de Tarnos, c'est-à-dire en pleine zone urbaine de Bayonne, ce qu'a confirmé un peu le Monsieur qui parlait du Havre, c'est un peu la même chose, là. Il y a un site 2, donc Bayonne Tarnos. Il y en a également plus près nous, les plus proches sont certainement Lesgor et Rion-des-Landes, usines chimiques, dans chaque cas, également à Vielle-Saint-Girons. Bon, je n'ai pas les noms en tête, mais il y en a neuf. Il y a également une soixantaine de sites classés 1, et il y en a un tout près d'ici. Mais que la plupart des habitants ignorent, et je vais leur apprendre aussi qu'il va être déclassé, qu'il ne sera plus classé Seveso, c'est l'usine Fertinagro à Misson, anciennement Engrais du Sud Ouest de Longuefosse, jusque-là, c'était classé en site 1. Pour quelle raison ? C'est parce qu'ils avaient, jusqu'à il y a peu de mois encore, un stockage de propane liquide et un stockage extérieur, c'est-à-dire en cuve aérienne. Donc, ils étaient classés Seveso 1. Pourquoi ils ne seront plus classés en Seveso ? Parce que depuis que le gaz a été amené à l'usine, c'est-à-dire depuis le début de cette année, précisément, les cuves de propane liquide ont été supprimées, et évidemment, l'entreprise a demandé le déclassé de site Seveso, parce que les sites Seveso, évidemment, imposent aux entreprises de grosses contraintes. Voilà ! Et alors, je dis deux mots également tant qu'on est dans le Seveso. J'ai eu l'opportunité de visiter en juillet dernier, c'est tout frais, le centre de stockage de Manosque, centre de stockage en cavité saline comme le projet que vous développez ce soir. Donc, le centre de stockage de Manosque, Manosque se situe en Haute Provence, c'est une ville qui ressemble à Dax, environ 20 à 25 000 habitants. Le centre de stockage est situé, disons en gros, à 3 kilomètres de la périphérie de la ville, au fond d'un vallon. Manosque, c'est très vallonné pour ceux qui le connaissent, on est quasiment dans les Préalpes, c'est la Haute Provence. Et alors, Manosque est au cœur également d'un parc naturel, cela veut dire que c'est une zone très touristique. Alors l'immobilier, je ne vous donnerai pas d'information, je n'ai pas pensé à poser la question dans l'immobilier, moi non plus. Bon, voilà ! Mais toujours est-il que c'est quand même une ville très touristique. Le site est situé donc au fond d'un vallon. Ce qui m'a étonné, j'ai posé les questions, c'est qu'il y avait des maisons quand même à proximité, à environ 300 mètres les dernières maisons, et de belles maisons. Un des

responsables du site m'a précisé : « Mais quand nous avons fait le site... », il a été mis en service en 1992, il l'a donc préparé, je suppose dans les dix années qui ont précédé. « Quand nous avons fait le site, les maisons les plus proches étaient situées beaucoup plus bas. » Mais la ville de Manosque a autorisé à agrandir en quelque sorte ces zones constructibles. Elle a été autorisée par l'administration puisque son plan local d'urbanisme, comme celui de Pouillon, évidemment, est visé par l'administration. Certains habitent aujourd'hui à 300 mètres du centre de stockage. Est-ce qu'ils ont acheté parce qu'il y avait une dévaluation des terrains ? Cela, je n'en sais rien, et je n'ai pas posé la question. Voilà, c'est simplement une information complémentaire que je souhaitais ajouter. Et alors, sachez aussi quand même, on oublie cela, on a déjà un énorme centre de stockage dans les Landes, c'est le centre de Lussagnet, certains le connaissent peut-être. A Lussagnet où justement l'exploitation, au départ, c'était l'exploitation du gaz de Lacq qui utilisait un stockage en aquifère dans des calcaires poreux, un stockage dans la crête se situant à environ 480 mètres, et un stockage qui, lorsque ce centre de stockage est garni, contient 2 milliards de mètres cubes, je le dis à titre d'information. Lussagnet, c'est-à-dire l'exploitant de ce stockage qui est je ne sais plus quelle entreprise aujourd'hui, peu importe, l'exploitant a fait une demande, moi, j'étais le conseiller général, c'était en 2001. Oui, déjà je crois. Nous avons alors donné notre avis en tant qu'élus par rapport à un projet d'extension de ce stockage, il voulait le porter à 3,5 milliards. Voilà ! Cela a été refusé. Pourquoi ? Parce que nous avons émis un avis défavorable, je fais partie de ceux qui avaient émis l'avis défavorable. L'autorisation d'agrandissement a été refusée pour la bonne raison que ce stockage en nappe aquifère, les variations de pression perturbaient certaines nappes de surface, nappes dans lesquelles, en particulier, la nappe aquifère, celle des thermes de Barbotan dans le Gers, ce n'est pas très loin, mais également des stations de pompage landaises. On avait constaté alors des variations de pression. Et c'est pour cela, je crois, que depuis 2005, au niveau national, l'Etat a pris une décision, c'est d'interdire les stockages en aquifère. Il me semble que c'est cela, si je ne me trompe pas. Voilà ! Donc, je souhaitais le souligner et j'invite même... Bon, je ne vais pas vous inviter à aller tous à Manosque, essayez de vous faire inviter peut-être, mais je suggère quand même à EDF Gaz qu'ils invitent au minimum des représentants d'associations, je pense qu'elles vont se manifester, mais également d'autres élus, moi j'ai déjà eu la chance de faire la visite, pour aller carrément sur le site. C'est quand même très intéressant et on peut poser des questions. Et entre autres, j'ai posé la question qui n'a pas été posée ce soir par rapport à la sécurité : « Et si un avion tombe sur... » Si, c'est lié un petit peu au terrorisme, oui. « Si un avion tombe sur le site ? » Voilà ! Tout cela, cela fait partie aussi de beaucoup de questions que l'on peut poser. Moi, je m'arrête. Merci.

Michel BELLEC

Merci, Monsieur le Maire. Juste sur la visite de Manosque, nous allons proposer. Nous l'avons vu avec l'exploitant de Manosque et nous proposerons des visites au site de Manosque.

Yves LAHOUN

Manosque, c'est la propriété d'une société dans laquelle Total est l'actionnaire majoritaire. Mais Total n'a pas pu développer d'usine chimique à proximité parce qu'on est dans un parc naturel. Il n'y a que le stockage de gaz.

Didier BAUDRY

Oui, bonjour ! Didier Baudry de Pouillon. Une question qu'on n'a pas abordée, la logistique approvisionnement, en termes de transport : routes, camions-citernes ? Première question. Deuxième chose, sachez que tout le monde ici s'inquiète en termes d'immobilier. Moi, il y a une chose que je vais faire... Bon, cela fait 5 ans que je suis là, mais il y a une chose que je vais faire. Demain, je vais aller faire faire une expertise de ma maison, une estimation ; et tous les 6 mois, je vais le faire, puis je vous tiendrai au courant. D'accord ? Alors, la question c'est... Mais la première question est d'importance : transport ? Logistique ? La route ? Les citernes ? Cela passent où ? Combien ? Comment ? A quelle heure ? Là, on peut s'interroger aussi.

Grégoire RICHEZ

Avant de vous répondre, j'aurais voulu être sûr de bien comprendre votre question, si vous me le permettez. Vous parlez d'approvisionnement pour des citernes, vous pensez à quoi ?

Didier BAUDRY

Mais vous avez bien compris !

Claude BERNET

Le gaz qui arrive ?

Didier BAUDRY

Le gaz qui arrive !

Michel BELLEC

Oui, je voulais être sûr d'avoir bien compris

Le gaz qui arrive et celui qui va repartir. Je propose qu'on reprenne l'illustration sur le réseau. Les points d'entrée, c'est le 12, le numéro 12. Le stockage, j'avais eu l'occasion de le préciser précédemment, est relié au réseau de transport de gaz naturel. Donc, tout se passe dans le réseau de transport de gaz naturel. Donc, rien ne se passe sur route, rien ne se passe avec des camions. Tout se passe sur un réseau de transport exploité par GRTgaz et par TIGF sur l'ensemble du territoire français. Donc, il n'y a aucun sujet particulier sur l'approvisionnement ; il n'y a pas de contrainte apportée à l'environnement par la création de ce stockage, tout est en souterrain. Le grand intérêt du gaz naturel, est dans la canalisation. Monsieur le Maire, vous parliez de l'industriel qui est sur votre commune. C'est certain qu'un stockage en propane liquide, c'est quelque chose de dangereux parce que le

propane liquide, là, pour le coup, on n'est pas loin de l'oxygène, cela peut s'enflammer. Il peut y avoir des accidents graves avec du propane liquide, ce qui n'est pas du tout le cas avec le gaz naturel. Donc, on en voit tout de suite la logique. L'industriel, une fois qu'il est approvisionné par le réseau de transport de gaz naturel interconnecté sur le territoire, il enlève son installation propane liquide, il n'est plus Seveso. Et voilà, c'est tout l'intérêt justement de l'approvisionnement en gaz naturel. Alors, je croyais que votre question sur la logistique, c'étaient les camions. J'avais pensé au chantier, en fait. Mais le chantier, c'est une période temporaire, temporaire de deux à cinq années.

Grégoire RICHEZ

Je dois déjà rappeler que lors de la conduite du premier forage exploratoire, nous avons discuté, notamment avec les services municipaux, mais aussi avec les riverains, sur quelques aménagements routiers pour, évidemment, s'assurer que tout cela se fasse dans de meilleures conditions pour les riverains... et pourquoi pas éviter certains trajets, notamment les sorties des écoles et ce genre de chose. C'est tout à fait ce genre de chose que nous mettons en œuvre sur nos chantiers pour s'assurer que tout cela s'insère, de façon normale, dans le déroulé du chantier. Alors, je n'ai pas d'idée précise sur le nombre de camions, éventuellement que cela concernerait. Mais encore une fois, c'est l'objet de mesures de concertation avec les autorités locales pour s'assurer de votre tranquillité pendant la conduite des chantiers.

Claude BERNET

Il nous reste 5 minutes. Cinq minutes, cela veut dire une ou deux questions, pas plus.

Sandrine BACQUET

Oui, bonjour ! Sandrine BACQUET. Donc, je suis de Capbreton et j'ai ma famille à Pouillon. Je suis manager en sécurité et environnement sur des projets internationaux, notamment dans le domaine minier à l'international, et également officier de sapeurs-pompiers professionnels. J'ai à la fois une question et à la fois une réponse. Donc, par rapport à Monsieur le Maire, vous avez demandé ce qui se passerait, au cas où un avion tombait malencontreusement sur l'installation. Il faut savoir, je pense, que c'est prévu, il y a des vannes de sécurité qui sont normalement installées dans le sol. Et dès qu'il y a un risque potentiel qui est en surface, quelque risque que ce soit, la vanne de sécurité, automatiquement, se déclenche et ferme toutes les conduites. Donc, il ne peut pas y avoir aucun risque, enfin, à mon niveau. Du moins ce que je sais, à mon niveau, il ne peut pas y avoir de risque, au cas où vraiment il y avait un avion qui tombait sur l'installation d'une part. Et d'autre part, nous sommes en établissement Seveso classé 2, il me semble aussi qu'il y a un système de gestion de la sécurité qui doit être mis en place. Et donc, vu qu'il n'y aura pas de sapeurs-pompiers internes, au niveau du site, il y aura un système de gestion de sécurité. Et donc, ce système de gestion de sécurité, j'aimerais savoir : comment il sera organisé, si vous avez déjà prévu au niveau de l'emploi local notamment, puisque vous pouvez très bien avoir des sapeurs-pompiers qui n'ont pas d'emploi, et puis, qui peuvent

faire partie du système de gestion de la sécurité ? Et puis, comment vous envisagez d'organiser ce système, si cela va être déjà en interne à votre niveau ou si vous allez faire appel à des sous-traitants ?

Grégoire RICHEZ

Je vais inviter Michel LAGORS, qui a une expérience d'exploitation de stockage en France assez étendue, à répondre à votre question. Et effectivement, quand je vous ai indiqué qu'au titre de la directive Seveso, nous avons, en tant qu'exploitant, des exigences particulières. L'établissement d'un système d'aménagement de la sécurité est une des exigences particulières, et qui a des implications fortes pour un exploitant. Michel ?

Michel LAGORS

Oui. Donc, ce système de gestion de la sécurité n'a pas, à proprement parler, à former des pompiers qui travailleraient sur le site. C'est mettre en place un certain nombre de mesures organisationnelles et d'enregistrement qui permettent à tout moment de s'assurer que le site est exploité correctement avec les bonnes procédures. Donc, cela nous oblige notamment à mettre des outils de traçabilité pour systématiquement inscrire qu'est-ce qu'on fait. Cela nous oblige aussi à faire des études à chaque fois qu'on modifie quoi que ce soit pour être certains que ce qu'on va modifier ne change pas les performances ou la sécurité du site. Et cela nous oblige aussi à reporter tous ces événements, notamment au moment des CLIC où les riverains et les associations sont invités. Et donc, systématiquement, vous avez, à ce moment-là, le rapport de tous les événements qui ont pu se passer sur le site, et puis comment on les a réglés et comment on s'assure qu'ils ne se reproduiront pas dans l'avenir. C'est cela le système de gestion de la sécurité... Et bien entendu, tous ces éléments sont vérifiés, et par l'administration qui nous adresse ses inspecteurs spécialisés dans le domaine. Cela, on ne peut pas tricher sur ces éléments-là, quand même.

Claude BERNET

Bien ! Merci beaucoup. J'ai promis à tout le monde qu'on sortirait à 23 heures. Et donc, je veux bien jouer un peu les arrêts de jeu, comme au football. Donc, je prends simplement une dernière question avec monsieur, là, qui est près. Et je m'en excuse pour les autres, ils peuvent toujours nous écrire et on répondra à leurs questions. Et puis, je crois que lors de la session finale à Habas dans quelques semaines et dans toutes les autres réunions, on va se reposer toutes ces questions, notamment de sécurité. Voilà, Monsieur, c'est à vous.

Jean DUFOURCET

Mesdames, messieurs, bonsoir ! Je m'appelle Jean DUFOURCET, je suis retraité et j'habite Mimbaste, et je suis Président d'associations, de deux associations : l'une, association de chasse agréée, l'autre, c'est une association qui a pour but se sauvegarder les traditions locales et le patrimoine qui est nôtre. Ma question concerne l'association de chasse. Nous sommes amenés en tant qu'association à réguler les nuisibles et effectuer un temps de chasse sur la commune de Mimbaste. Pourrions-nous, dans la périphérie, sinon à quelle distance, effectuer ces battues pour réguler les nuisibles, par exemple ? Je vous remercie.

Grégoire RICHEZ

Merci pour votre question. Alors, c'est vrai que le site envisagé est à la frontière entre Pouillon et Mimbaste. Et nous savons effectivement que c'est une zone sur laquelle il peut y avoir des pratiques de chasse. Alors, il en est pour un stockage, une installation de stockage comme celle-là, comme pour une habitation c'est-à-dire qu'on ne doit pas effectuer de tir à proximité d'habitation, à proximité du site. Les distances habituelles qui sont de 150 à 200 mètres seront les mêmes et évidemment, on ne tire pas en direction du site, mais on tire dos au site. Voilà ! Ce sont les seules restrictions en matière de chasse qui pourraient s'appliquer autour de l'installation.

Claude BERNET

A mon avis, la question sur la chasse, vous en aurez d'autres au cours de cette session.

Jean DUFOURCET

Le site sera clôturé ?

Michel BELLEC

Oui, le site sera clôturé : il y a une clôture périphérique extérieure qui permet d'éviter toute intrusion.

Claude BERNET

Bien ! Mesdames, messieurs, je vais arrêter là. Si vous avez encore des questions, vous demandez à nos hôtes ce petit papier qui vous permet de les poser par écrit. Je tiens à vous dire que j'ai trouvé cette soirée extrêmement intéressante parce que pleine d'interrogations, que je pense que c'est très utile pour le maître d'ouvrage, c'est très utile en tout cas pour la Commission. Et cela va orienter notre travail pour les semaines futures. Donc, merci à vous, merci de votre efficacité.